Montréal mercredi 9 février 2011 Le plus grand quotidien français d'Amérique
127e année N° 95 62 pages, 5 cahiers

79 ¢ taxes en sus – Édition provinciale **92 ¢**
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

cyberpresse
LA PRESSE

Régis Labeaume
PHOTO ARCHIVES LE SOLEIL

AMPHITHÉÂTRE DE QUÉBEC
LABEAUME SE LANCE
Le maire présentera demain un montage financier qui ne comprend, pour l'instant, ni le privé ni Ottawa. PAGE A12

IMMOBILIER
PAS DE PLONGEON EN 2011
MAXIME BERGERON
LA PRESSE AFFAIRES
PAGES 2 ET 3

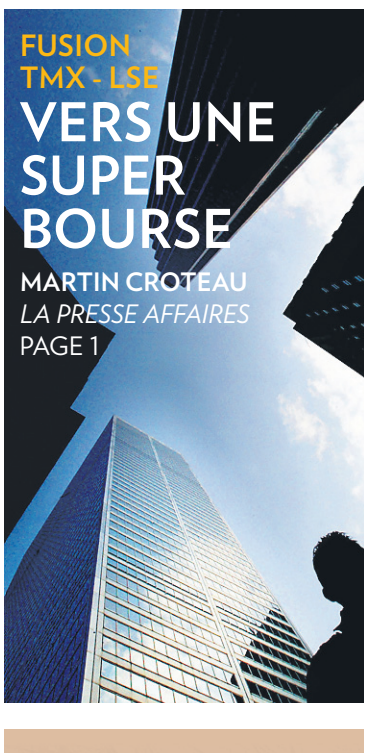

FUSION TMX - LSE
VERS UNE SUPER BOURSE
MARTIN CROTEAU
LA PRESSE AFFAIRES
PAGE 1

INSALUBRE
QUE FAIT LA VILLE?

Des locataires d'un immeuble de Côte-des-Neiges **vivent dans la moisissure** au point d'en être malades. Malgré l'intervention de la Direction de la santé publique, il y a trois mois, **rien n'a changé**.

GABRIEL BÉLAND
PAGES A2 ET A3

PHOTO MARCO CAMPANOZZI, LA PRESSE

Du moisi à la Ville de Montréal **RIMA ELKOURI** PAGE A3

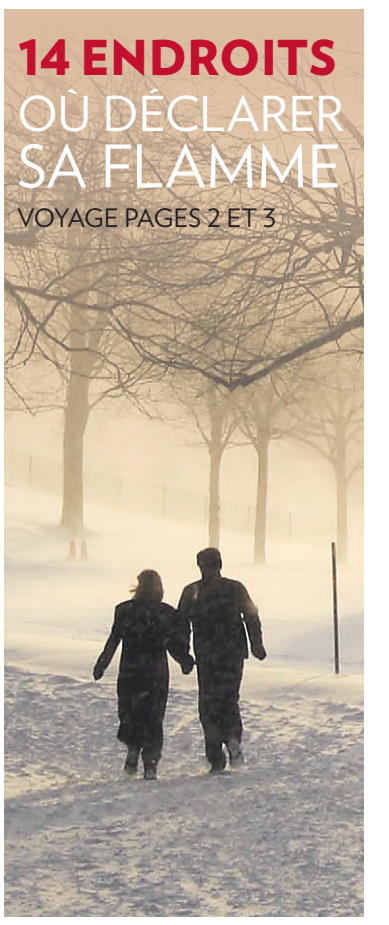

14 ENDROITS
OÙ DÉCLARER SA FLAMME
VOYAGE PAGES 2 ET 3

LA LANGUE FAIT PARLER

LE FRANÇAIS AUX OLYMPIQUES
RESPECTEZ LES FAITS, M. FURLONG
RÉJEAN TREMBLAY SPORTS PAGE 4

LOI 101
DANS QUEL QUÉBEC VIT MAXIME BERNIER?
PATRICK LAGACÉ PAGE A9

SPORTS

PHOTO ANDRÉ PICHETTE ARCHIVES LA PRESSE

PIERRE GAUTHIER
UN AN À LA TÊTE DU CANADIEN

UN BILAN POSITIF SANS ÊTRE SPECTACULAIRE
MARC ANTOINE GODIN SPORTS PAGE 1

MONDE

L'ÉGYPTE A UN NOUVEL HÉROS
Le cri du cœur d'un jeune Égyptien l'a transformé en héros de la révolution. PAGE A20

PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE

LA JUSTICE EN SUSPENS
PAGES A4 ET A5

YVES BOISVERT
Le rattrapage des procureurs
PAGE A6

JOUEZ DANS *TRAUMA*
ARTS ET SPECTACLES PAGE 3

L-V 6 21924 98765 1

Mon clin d'œil ***STÉPHANE LAPORTE***
«Nous appuyons les procureurs dans leur mouvement de grève.» — La mafia
Venez voir mon blogue! **cyberpresse.ca/laporte**

Salon Chalets et Maisons de campagne
duProprio
10 AU 13 FÉVRIER
STADE OLYMPIQUE
salonchalet.com
400 exposants en construction, rénovation, décoration, aménagements paysagers et domaines champêtres du Québec

LOGEMENTS INSALUBRES

VIVRE DANS LA MOISISSURE

Des locataires d'un immeuble de Côte-des-Neiges vivent depuis des mois dans des appartements que la santé publique qualifie d'insalubres en raison notamment de la moisissure qui les a envahis. Trois mois après un rapport dévastateur, le propriétaire n'a reçu aucune contravention et la situation perdure. Que fait la Ville de Montréal ? demande un groupe de défense des locataires.

L'immeuble d'une trentaine de logements est situé au 3400, avenue Linton, dans Côte-des-Neiges. Il est presque entièrement rongé par la moisissure, selon les conclusions d'un rapport de la Direction de la santé publique de Montréal. PHOTOS MARCO CAMPANOZZI, LA PRESSE

GABRIEL BÉLAND

La petite Ujathy, 5 ans, est assise devant la télé. Elle est complètement immobile, absorbée par l'émission en tamil qui défile devant ses yeux. La fillette aurait l'air pétrifiée, si ce n'étaient les quintes de toux qui secouent son corps.

Ujathy est malade ? demande-t-on. Non, elle est comme ça depuis que la famille habite cet appartement de l'avenue Linton, dans Côte-des-Neiges. Ses deux frères aussi toussent sans cesse. C'est la moisissure sur les murs, accuse la mère : les poumons des enfants sont remplis de spores.

La famille d'origine sri lankaise habite au 3400, avenue Linton, dans un immeuble qui est presque entièrement rongé par la moisissure. C'est à tout le moins ce qu'a conclu la Direction de la santé publique de Montréal (DSP) dans un rapport à faire frémir, que *La Presse* a obtenu.

La DSP a d'abord été alertée par un médecin. Un locataire se plaignait de troubles respiratoires. Le médecin a tout de suite prévenu les autorités : un logement insalubre pourrait être en cause. La santé publique a donc dépêché un spécialiste dans l'immeuble d'une trentaine de logements.

Dans son rapport daté du 27 octobre 2010, l'hygiéniste décrit des appartements aux murs couverts de moisissure. Il y a de l'humidité dans le gypse, une odeur de fermentation dans l'entrée… Il conclut que l'immeuble a « de sérieux problèmes de salubrité » et qu'il est tout simplement « impropre à l'habitation ».

Trois mois plus tard, les locataires vivent dans les mêmes logements. La DSP a envoyé son rapport à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Des avis de non-conformité ont été envoyés aux propriétaires. Mais ces avis n'ont débouché sur aucune contravention.

Dans son rapport daté du 27 octobre 2010, l'hygiéniste de la santé publique conclut que l'immeuble a « de sérieux problèmes de salubrité » et qu'il est tout simplement « impropre à l'habitation ».

Selon un groupe de défense des locataires, le cas de cet immeuble de l'avenue Linton témoigne du climat d'impunité qui règne à Montréal. « C'est du laxisme de la part de l'arrondissement », déplore Claude Dagneau, coordonnateur de l'Œil. Il travaille depuis des mois avec les locataires de l'immeuble. Les conclusions du rapport de la DSP ne le surprennent pas du tout.

« Un jour, une locataire est arrivée à nos bureaux en furie. Elle avait un sac plein de moisissure, prise sur les murs. Elle avait peur pour sa santé, celle de ses enfants. »

Selon lui, le rapport de la DSP est clair : ces logements sont insalubres et les locataires ne doivent pas y vivre. « Pourtant, la Ville prend son temps, comme s'il n'y avait pas d'urgence, accuse M. Dagneau. J'ai même appris qu'un des logements visés par le rapport vient d'être reloué. Le nouveau locataire va avoir des surprises… »

Un danger pour les enfants

Claude Dagneau affirme que le propriétaire ne prend pas la situation au sérieux. « Il se contente de laver les murs et de repeindre. C'est comme ça qu'il parvient à relouer les logements. »

La santé publique est formelle : un tel problème de moisissure ne peut être réglé d'un simple coup de pinceau. « Il faut éliminer le danger à la source, explique Norman King, épidémiologiste et adjoint au responsable du secteur environnement urbain et santé à la DSP de Montréal. Si vous lancez de l'eau de Javel sur les murs et que vous repeignez, eh bien, la moisissure va réapparaître. »

La moisissure peut causer des problèmes respiratoires ou les aggraver, prévient l'épidémiologiste. Elle rend aussi plus sensible aux infections, et ce sont les enfants qui sont le plus touchés.

« Les enfants sont plus sensibles à la moisissure parce qu'ils sont en croissance et que, à poids égal, ils respirent davantage qu'un adulte. Ils passent aussi plus de temps en moyenne dans le logement que les adultes », explique le spécialiste.

La petite Ujathy, ses frères Harish, 3 ans et Thavush, 8 ans, dorment tous dans la même petite pièce. Les cloisons ressemblent à un vieux fromage bleu : la moisissure zèbre tous les murs. Le loyer : 750 $ par mois.

« Tout est parfait »

L'immeuble de l'avenue Linton appartient à Mitchell Stupp et à sa fille Heather. Joint par *La Presse* à son domicile, au Sanctuaire, M. Stupp s'est défendu de louer des appartements « impropres à l'habitation ». « On m'a dit de faire des réparations, j'ai fait des réparations, dit-il. On m'a dit qu'il y avait de la moisissure parce que le toit coulait. Alors j'ai fait refaire le toit. »

Les autorités ont ensuite demandé à M. Stupp de produire une contre-expertise. Il a eu recours à une firme américaine dont il a oublié le nom. Il a assuré qu'il nous rappellerait pour nous le dire. L'appel n'est pas venu.

« Les gens de la Direction de la santé publique m'ont demandé de faire un test avec une firme professionnelle et ils ont trouvé que tout était parfait. Alors je n'ai plus jamais entendu parler d'eux (de la DSP). »

Sauf que, après avoir consulté la contre-expertise du propriétaire, la DSP l'a jugée « non valide » ni convaincante, explique Norman King. Elle a donc commandé un autre rapport, sur la qualité de l'air dans l'immeuble. Il a été envoyé la semaine dernière à l'arrondissement. Selon nos sources, le deuxième rapport de la DSP conclut que l'air de l'immeuble contient des spores en quantités anormales.

La moisissure peut causer des problèmes respiratoires ou les aggraver, prévient Norman King, épidémiologiste à la DSP. Elle rend aussi plus sensible aux infections.

« Notre position demeure la même : cet immeuble a des problèmes de moisissure et la situation commande une intervention », tranche l'épidémiologiste.

Alors pourquoi la DSP n'agit-elle pas ? « On fait l'inspection, on fait nos recommandations, mais après c'est à l'arrondissement de faire le suivi. »

56 avis, 0 $

Quand l'arrondissement a reçu le premier rapport de la DSP, au mois d'octobre, il a dépêché des inspecteurs sur les lieux. Après deux visites, 56 avis de non-conformité ont été envoyés au propriétaire. Mais malgré ces avis, aucune contravention n'a été délivrée, précise Michel Therrien, porte-parole de l'arrondissement.

Selon lui, le propriétaire « collabore » et serait prêt à faire les travaux nécessaires. Les arrondissements ont en effet le droit d'émettre des avis sans contravention. C'est une question de jugement, nous explique-t-on. En attendant, une simple visite des lieux permet de constater que la situation perdure.

« Je repeins les murs de mon appartement fréquemment, explique un locataire qui préfère garder l'anonymat. Mais ça prend quelques semaines et les points de moisissure réapparaissent. Si on laisse aller, ça finit mal ! »

Il habite dans l'immeuble depuis 15 ans. Selon lui, les problèmes ont commencé il y a quelques années, avec l'arrivée du nouveau propriétaire. « Avant, c'était une société de gestion qui le détenait. Quand on avait un problème, quelqu'un venait dans la journée. Le nouveau propriétaire, lui, il ne comprend rien. Le plafond de ma salle de bains s'est effondré à l'automne. J'ai dû attendre deux mois pour qu'il le répare ! Et encore, il l'a fait parce que je l'ai menacé de retenir le loyer. »

Un autre locataire, Mohamed Moubahi, raconte qu'il a su que quelque chose clochait avec son logement quand il s'est mis à mal respirer. « Ce n'est pas vivable, ici, les murs sont pourris », dit l'homme de 26 ans. Dégoûté, il veut maintenant déménager. Ses démarches sont difficiles parce qu'il a un chien.

« Mais ça va, moi, je trouverai. Mais la famille à côté, avec ses petits enfants, qui ne parle pas français, pas anglais… C'est affreux. Comment le gouvernement peut-il accepter ça ? »

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE ?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL ?
commentaires@lapresse.ca

SOMMAIRE

Amusez-vous !	VOYAGE 10	Loteries	A 20
Astrologie du jour	VOYAGE 6	Monde	A 17 et 19 à 21
Bourses	AFFAIRES 14 et 15	Carrières	AFFAIRES 11
Décès	VOYAGE 7 à 9	Petites annonces	VOYAGE 5 et AFFAIRES 4
Forum	A 22 et 23	Sudoku	AFFAIRES 4
Horaire télévision	ARTS 4		

Météo

Quelques flocons en après-midi, maximum -7, minimum 13. VOYAGE 5

Dans ce logement occupé par une famille d'origine sri lankaise, les trois enfants (Ujathy, 5 ans, Harish, 3 ans (sur la photo) et Thavush, 8 ans) dorment tous dans la même petite pièce. Les cloisons ressemblent à un vieux fromage bleu : la moisissure zèbre tous les murs. Le loyer s'élève à 750 $ par mois.

Selon un groupe de défense des locataires, le cas de cet immeuble de l'avenue Linton témoigne du climat d'impunité qui règne à Montréal. « C'est du laxisme de la part de l'arrondissement », déplore Claude Dagneau, coordonnateur de l'Œil.

Du moisi à la Ville de Montréal

RIMA ELKOURI
CHRONIQUE

Est-il normal que des locataires habitent encore dans un immeuble humide tapissé de moisissures que la Direction de la santé publique a classé « impropre à l'habitation » il y a plus de trois mois ?

Petit résumé de cette histoire de champignons qui en cache d'autres. Un médecin reçoit une mère de famille dans son cabinet. Elle a des ennuis de santé. Elle habite dans le quartier Côte-des-Neiges. Au 3400, avenue Linton, plus précisément. Le médecin soupçonne que son logement pourrait être à l'origine de ses problèmes. Et comme de nombreuses familles avec de jeunes enfants habitent l'immeuble, le médecin s'inquiète. Il fait un signalement à la Direction de la santé publique (DSP). Les responsables de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce sont interpellés. Ils sont présents lorsque la DSP envoie un hygiéniste faire une évaluation environnementale de l'immeuble le 21 octobre 2010.

Le rapport de la DSP, que *La Presse* a obtenu, est clair. Sérieux problèmes de salubrité. Humidité excessive. Moisissures. Forte odeur de composés organiques volatils dans l'entrée. Risques pour la santé des occupants. Plusieurs locataires se plaignent déjà de problèmes respiratoires. Bref, pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, l'immeuble est jugé « impropre à l'habitation ».

Impropre à l'habitation. C'est donc ce qu'a dit la Direction de la santé publique dans le rapport qu'elle a remis à la Ville de Montréal le 27 octobre. Plus de trois mois plus tard, les locataires sont toujours là. L'humidité et les moisissures aussi. Et même si quelques réparations ont été faites, quelques ampoules ont été changées et que des coups de pinceau ont permis de cacher les traces apparentes de moisissures, les risques pour la santé sont toujours là, en particulier pour les enfants : problèmes respiratoires, risque de souffrir d'asthme chronique, aggravation de l'asthme, rhinites, plus grande sensibilité aux infections…

Qu'en dit Michael Applebaum, maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges et responsable de l'habitation à la Ville de Montréal ? Il n'en dit rien du tout. Lui qui se vantait récemment du très bon travail de Ville en matière de lutte contre l'insalubrité a refusé cette fois-ci de répondre à mes questions. Un silence qui en dit long. Car s'il est vrai que la Ville dispose de tous les outils pour sévir dans des cas comme celui-là, il est clair qu'elle manque de volonté.

Si l'immeuble est impropre à l'habitation, comment se fait-il que la Ville n'ait pas immédiatement ordonné au propriétaire de reloger ses locataires en attendant de faire la décontamination fongique ? « Il n'y avait pas d'urgence à agir », me dit Michel Therrien, porte-parole de l'arrondissement. Comme s'il était finalement normal d'habiter un immeuble plus adapté aux champignons qu'aux enfants. De l'asthme chronique ? Des problèmes respiratoires ? Bof ! Il n'y a rien là !

L'arrondissement a fait parvenir 56 avis de non-conformité au propriétaire, mais aucune amende n'a suivi. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a « pas d'urgence de sévir », selon l'arrondissement. Le propriétaire « collabore », dit-on.

J'ai appelé un des copropriétaires de l'immeuble, Mitchell Stupp, pour obtenir sa version et comprendre de quelle façon il « collabore ». Selon lui, ses logements sont impeccables et aucun locataire ne s'est plaint. Il dit avoir fait réparer le toit. Il a lavé, il a repeint. Et, à la demande de l'arrondissement, il a obtenu une contre-expertise d'une firme dont il n'a pas voulu me donner le nom. La firme lui a dit ce qu'il voulait entendre : tout est parfait, monsieur. Malheureusement, il n'existe pas dans ce domaine de listes de firmes accréditées et réputées fiables.

Ainsi, au lieu de s'assurer que les travaux soient faits rapidement et dans les règles de l'art afin de réduire les risques pour la santé des occupants, l'arrondissement a laissé traîner les choses de façon tout à fait irresponsable et inquiétante. Il a fait parvenir la contre-expertise de M. Stupp à la DSP pour obtenir un deuxième avis, une sorte de « contre-contre-expertise ». Verdict de la DSP, qui a mené une deuxième étude plus approfondie des moisissures dans l'air de l'immeuble : les conclusions du rapport de M. Stupp ne sont pas valables. « Notre position demeure la même, me dit Norman King, épidémiologiste à la DSP. Il y a dans l'immeuble d'importants problèmes de salubrité, surtout en lien avec des infiltrations d'eau de plusieurs sources. »

Bref, la DSP répète, preuves accablantes à l'appui, ce qu'elle avait déjà dit à l'automne. Et plus de trois mois plus tard, nous voilà de retour à la même case moisie. L'arrondissement laisse aller les choses. Car rassurez-vous, le propriétaire « collabore », dit-on. Mais depuis quand le fait de camoufler un problème pendant des mois est-il synonyme de collaboration ? M'est avis que le moisi, dans cette histoire, n'est pas seulement là où on pense.

Pour joindre notre chroniqueuse : **relkouri@lapresse.ca**

LA JUSTICE EN SUSPENS

« Ce serait odieux qu'ils nous refassent le coup »

Procureurs et juristes de l'État craignent une loi spéciale comme en 2005

PAUL JOURNET

Le gouvernement ne doit pas adopter une loi spéciale pour mettre fin à la grève, préviennent les procureurs de la Couronne et les juristes de l'État. « Ça aggraverait le problème. On serait encore plus débordés et découragés. Il risquerait d'y avoir des tonnes de départs », a averti hier Me Thomas Jacques, vice-président de l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales du Québec (APPCP).

Me Jacques précise toutefois ne pas encore anticiper une loi spéciale. « Le gouvernement nous en a déjà imposé une en 2005. Ce serait quand même odieux qu'ils nous refassent le coup. »

Une centaine de grévistes ont manifesté hier devant l'Assemblée nationale. Même si la grève perturbe déjà l'administration de la justice, le gouvernement évitait prudemment de parler de loi spéciale hier. « Je ne veux pas allumer de feu », expliquait le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier. Aucune rencontre n'était prévue entre les deux parties au moment d'écrire ces lignes hier soir.

Les 450 procureurs et 1000 juristes de l'État font front commun. Ils veulent un rattrapage salarial avec leurs homologues des autres provinces. Selon leur calcul, ils accusent un retard de 40 % sur la moyenne canadienne (voir texte en page A5). L'APPCP demande en outre qu'on engage 200 nouveaux procureurs. Québec proposerait un rattrapage de 10 à 12 %, et 60 nouveaux procureurs.

Les procureurs sont « débordés », déplore le président de l'APPCP, Me Christian Leblanc. Le Québec compte un procureur pour 15 600 habitants. Au Canada, la moyenne est d'environ 1/11 000. Les délais en justice criminelle ont augmenté de 55 % en 10 ans. Le Vérificateur général calcule que 127 000 nouveaux dossiers en attente se sont ajoutés depuis cinq ans.

Selon la présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, la grève est « prématurée ». Elle reconnaît que les procureurs et juristes de l'État sont moins payés que leurs homologues du reste du Canada, et que leurs conditions de travail sont « difficiles ». Mais elle refuse de combler complètement l'écart estimé à 40 %. « C'est vraiment impossible », dit-elle. Québec doit « garder l'équité avec les autres employés de l'État » et aussi « respecter la capacité de payer des contribuables ». Malgré tout, elle qualifie son offre de « très généreuse ». Me Courchesne explique que cette offre touche autant à la rémunération qu'à l'embauche et à d'autres doléances des procureurs, comme la difficulté de recruter en région ou les longues heures de travail.

« On assiste à une pièce de théâtre où le gouvernement fait semblant de négocier, mais nous pousse vers la grève en espérant se donner une excuse pour décréter nos conditions de travail. » – Me Christian Leblanc, président de l'APPCPQ.

Contre le pouvoir de grève

Paradoxalement, les grévistes répètent qu'ils ne voulaient pas du pouvoir de grève. Ils préféraient un mécanisme d'arbitrage neutre.

Au début des années 2000, les procureurs n'avaient pas de mécanisme pour régler un conflit avec le gouvernement au sujet de leurs conventions collectives. Ils s'en étaient plaint à l'Organisation internationale du travail, un organisme onusien. On leur a donné raison.

« Nous demandions le droit d'arbitrage, pas le droit de grève, rappelle Me Jacques. Ce n'est pas notre rôle de descendre dans la rue pour négocier nos conditions de travail. Quand ils étaient dans l'opposition, les libéraux étaient d'accord avec ce principe. Mais peu après leur élection en 2003, ils nous ont imposé au lieu le droit de grève. »

Le ministre Fournier explique que c'est le gouvernement, et non un tiers, qui doit décider comment l'argent des contribuables sera dépensé.

Alors que Me Courchesne affirme qu'elle sent d'abord chez les procureurs et juristes une « volonté d'exercer un droit de grève », ces derniers affirment carrément que le gouvernement est de « mauvaise foi ». « On était prêts à négocier le 15 avril dernier », dit Me Leblanc. Il affirme que durant plusieurs mois, les négociateurs du gouvernement n'avaient pas le mandat de parler de salaires, d'aménagement de temps de travail ou d'harcèlement psychologique au travail. « Il a fallu qu'on annonce une assemblée générale en décembre dernier pour que la ministre nous promette que les négociateurs auraient les mandats nécessaires. (...) On assiste à une pièce de théâtre où le gouvernement fait semblant de négocier, mais nous pousse vers la grève en espérant se donner une excuse pour décréter nos conditions de travail, comme il l'a toujours fait d'ailleurs. »

Les plaideurs se taisent

Le palais de justice, théâtre d'une manifestation silencieuse

CHRISTIANE DESJARDINS

Plus de 150 procureurs de la Couronne ont manifesté en silence, en début d'après-midi, hier, dans la salle des pas perdus du palais de justice de Montréal, pour marquer la première journée de la première grève légale de leur histoire.

Insatisfaits des offres du Conseil du Trésor, les 450 procureurs de la Couronne du Québec de même que les 1000 juristes de l'État ont déclenché cette grève à 0h01 hier, ce qui a pour effet de paralyser une bonne partie des affaires judiciaires et juridiques. Ils réclament des augmentations de salaire d'environ 40 % sur la foi d'un rapport de l'Institut de la statistique daté de 2002, qui comparait les salaires des procureurs de la Couronne des différentes provinces.

Les dernières offres du gouvernement tournent autour de 10 ou 12 %, ce que les procureurs jugent inacceptable. « Le rattrapage salarial de 40 % pourrait être étalé sur quelques années », suggère Julie-Maude Greffe, secrétaire de l'Association des procureurs de la Couronne du Québec. Par ailleurs, les procureurs ne sont pas très réceptifs aux arguments de l'État, qui soutient qu'il n'est pas en mesure de leur accorder une telle augmentation. « La capacité de payer de l'État est une notion bien élastique. Quand on décide de faire la Commission Bastarache à 6 millions de dollars, c'est un choix politique. Quand on décide de ne pas faire d'enquête sur la construction et qu'on accepte de payer plus cher les contrats, c'est un choix politique. » Le fond de grève des procureurs serait suffisamment bien garni pour tenir longtemps, selon l'avocate.

Services essentiels

Certains couloirs du palais de justice de Montréal, habituellement bondés le matin, étaient bien calmes hier. Les affaires, pour lesquelles les accusés sont en liberté, sont systématiquement remises. Les services essentiels assurent l'introduction et la continuation des causes de personnes détenues, les procès avec jury quand celui-ci est déjà sélectionné (il n'y en a qu'un seul à Montréal actuellement, celui des coaccusés de Vincent Lacroix). On assure aussi l'examen et la décision d'une plainte pénale si elle est à un mois de la prescription.

Cinq procureurs, sur la centaine que compte le palais de justice de Montréal, sont affectés chaque jour au maintien des services essentiels. Des procureurs en chef (cadres) viennent leur prêter main-forte, notamment pour les demandes de remise.

Rappelons que le salaire des procureurs de la Couronne oscille entre 42 000 et 100 000 $. À titre d'exemple, une procureure rencontrée hier, qui a sept ans d'expérience, dit gagner 72 000 $. Un autre qui en compte trois et demi gagne 56 600 $. Telle autre, avec deux ans d'expérience, empoche 49 000 $. Selon eux, il faut environ 15 ans pour arriver en haut de l'échelle. Mais aucun d'entre eux ne voudrait aller à la défense, du moins pas à court terme. Question de philosophie et d'intérêt personnel, mais aussi de stabilité. « Ce n'est pas facile de monter une clientèle en défense. C'est sûr que, à la Couronne, il y a un peu plus de stabilité au début », a dit l'une des avocates interrogées.

LA JUSTICE EN SUSPENS

PHOTO ALAIN ROBERGE, LA PRESSE

En toge et en silence, plus de 150 procureurs de la Couronne ont manifesté hier dans la salle des pas perdus du palais de justice de Montréal.

Quel écart de rémunération?

PAUL JOURNET

QUÉBEC — Un procureur québécois obtient un salaire de départ de 42 000$. Après 15 ans de travail, il atteint le plafond de 100 000$. Mais quel écart sépare nos procureurs de ceux du reste du pays? On l'ignore précisément. Le 40 % évoqué par les grévistes demeure une évaluation.

La dernière comparaison provient de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Elle date de 2002. On ne considérait pas seulement le salaire. Plusieurs autres facteurs étaient évalués, comme le coût de la vie dans chaque province, afin de vérifier plus fidèlement si les procureurs québécois étaient désavantagés. Et ils l'étaient, selon l'ISQ. La différence: une rémunération globale inférieure de 32 % à la moyenne canadienne.

Cet écart s'est-il creusé? Oui, croit Marc Lajoie, président de l'Association des juristes de l'État. Selon les procureurs et les juristes, l'écart atteindrait 40 %. « Et c'est un chiffre très conservateur », affirme Me Lajoie.

Le front commun souhaite que Québec s'inspire de la Colombie-Britannique. La province côtière a augmenté annuellement le salaire de ses procureurs de 1,27 % par rapport à celui des juges. Cette majoration s'est faite sur 12 ans. Au Québec, les procureurs gagnent 42 % du salaire d'un juge provincial. Ils en gagnaient environ 80 % il y a 20 ans.

Les procureurs et juristes veulent que l'ISQ recalcule l'écart qui les sépare de la moyenne canadienne. La nouvelle présidente du Conseil du Trésor, Michelle Courchesne, souhaite maintenant qu'on refasse le calcul. Mais selon elle, l'étude devrait servir de base à la négociation. Les procureurs, eux, voudraient que ces résultats soient contraignants.

NOUS PRENONS AUTANT DE PLAISIR À ENTRETENIR VOTRE BMW QUE VOUS EN AVEZ À LA CONDUIRE.

Vous savez déjà qu'utiliser le Service BMW est le meilleur moyen de garantir que votre BMW vous offre toujours les meilleures performances. Mais vous serez peut-être surpris d'apprendre que c'est moins cher que vous ne le pensez. En ce moment par exemple, le remplacement et l'installation d'une batterie d'Origine BMW commencent à aussi peu que 178 $*. Vous apprécierez non seulement le prix mais aussi et surtout la tranquillité d'esprit de savoir que votre BMW a reçu les services experts que seul un technicien BMW peut offrir.

BATTERIE D'ORIGINE BMW ET INSTALLATION À PARTIR DE
178 $*

UN ENTRETIEN ABSOLU POUR DES PERFORMANCES ABSOLUES.

*Installation incluse. Taxes en vigueur (TPS et TVQ) en sus. Le prix indiqué inclut le remplacement de la batterie usagée, une batterie neuve et son installation pour tous les modèles de la Série 3 (E46) de 1999 à 2005 à l'exclusion des véhicules équipés du moteur M56. D'autres batteries sont disponibles. Contactez votre concessionnaire BMW pour les détails. Les prix sont sujets à changement sans préavis jusqu'à épuisement des stocks. Toutes les pièces d'origine BMW jouissent d'une garantie limitée de 24 mois à partir de la date d'installation. © 2011 BMW Canada Inc. « BMW », le logo BMW, tous les noms de modèles BMW et toute autre famille de marques, d'images et de symboles relatifs à BMW sont la propriété exclusive et/ou des marques déposées de BMW AG utilisées sous licence.

LA JUSTICE EN SUSPENS

Le rattrapage des procureurs

YVES BOISVERT
CHRONIQUE

Il y a deux raisons qui expliquent l'écart salarial entre les procureurs ontariens et ceux du Québec.

Non, ce n'est pas à cause du plus grand amour des Ontariens pour la justice.

D'abord, bien sûr, les salaires sont généralement tous plus élevés en Ontario – tout comme le coût de la vie, l'un suivant l'autre.

Mais surtout : après des années de lutte assez musclée, les procureurs ontariens ont obtenu l'arbitrage obligatoire. Isolez un groupe d'avocats payés par l'État et comparez-les à ceux du privé dans la ville où les avocats sont les mieux payés au pays… et vous obtiendrez une conclusion assez prévisible : les procureurs sont sous-payés.

D'un seul coup, donc, il y a 10 ans, le gouvernement ontarien a dû augmenter de 30 % les salaires des procureurs de la Couronne.

On comprend pourquoi, en 2003, le gouvernement du Québec a préféré donner le droit de grève à ses procureurs plutôt que l'arbitrage…

■■■

Le spectaculaire « rattrapage » ontarien est arrivé en même temps que celui des juges de partout au Canada. Car, en 1998, la Cour suprême avait trouvé entre les lignes de la Constitution l'obligation faite à tous les gouvernements de créer des comités de rémunération pour déterminer le traitement des juges – pour préserver l'indépendance judiciaire, disait-on, il ne convient pas que les magistrats négocient avec l'exécutif.

C'était de l'arbitrage obligatoire sous un autre nom. Le résultat a été tout aussi spectaculaire : les salaires des juges ont augmenté de 50 % et plus dans plusieurs provinces. Si l'on voulait attirer les meilleurs candidats, il fallait leur offrir un salaire à la hauteur, disait-on. La sécurité et la généreuse retraite ne suffisaient plus.

Or, dans ce qu'on appelle maintenant l'industrie des services juridiques, les associés des grands cabinets touchent souvent 300 000 $ par an, voire un demi-million et plus.

Voilà le marché auquel se réfèrent les avocats de l'État. Avec ce genre de comparaison, on devine que le gouvernement n'est pas très attiré par l'arbitrage.

■■■

Les procureurs du Québec ont donc continué à être traités comme la fonction publique. C'est ainsi qu'ils ont décroché de la moyenne canadienne. C'est ainsi, également, que les meilleurs jeunes candidats sont souvent recrutés par la Couronne fédérale, où les salaires ont suivi les courbes nationales.

À Toronto, au contraire, on peine à retenir les procureurs fédéraux, attirés par les salaires de la Couronne ontarienne. Les meilleurs peuvent y gagner plus de 200 000 $ en comptant les primes au mérite. Au bas de l'échelle, un procureur ontarien touche 76 000 $. Quatre ans plus tard, ce blanc-bec en est à 105 000 $ (déjà le maximum québécois). Suivent deux autres séries d'échelons qui peuvent les mener au maximum. Mais, sauf incompétence, le procureur moyen en Ontario atteindra 185 000 $ avant 15 ans d'ancienneté.

■■■

N'allons pas croire pour autant que les procureurs de la Couronne, y compris les meilleurs, pourraient tous aller chercher deux, trois fois plus en travaillant pour la défense. D'abord, la pratique privée en défense n'est pas le pactole. Quelques stars roulent carrosse mais, encore là, la concurrence est vive, la sécurité nulle, il n'y a ni régime de retraite, ni vacances payées, et il y a beaucoup de factures en souffrance : le criminel moyen – pardon : le présumé innocent moyen – n'est pas toujours facile à « collecter ».

Le fait est cependant que la dévalorisation relative de la fonction de procureur de la poursuite l'entraîne insensiblement vers la médiocrité.

Ce n'est pas seulement ceux qui partent pour le fédéral ou la magistrature qu'il faut compter. C'est tout le talent perdu parce qu'il va voir ailleurs. Ces avocats jouent un rôle névralgique dans l'État et on ne peut pas faire comme si la concurrence n'existait pas.

Il conviendrait sans doute de distinguer entre les différents « juristes de l'État ». Le notaire de l'État et le procureur qui fait un superprocès de motards ou une affaire complexe de blanchiment ne sont pas dans la même situation de concurrence, de stress et de rareté. Les primes au mérite sont un outil efficace qui mérite d'être exploité.

En tout état de cause, si l'État n'a pas les moyens de consentir une augmentation de 40 %, une forme de rattrapage un peu significatif est non seulement juste mais inévitable.

Ils soutiennent même qu'elle serait socialement rentable. Ils n'ont pas tout à fait tort.

La pratique privée en défense n'est pas le pactole. La concurrence est vive et il y a beaucoup de factures en souffrance : le criminel moyen – pardon : le présumé innocent moyen – n'est pas toujours facile à « collecter ».

Pour joindre notre chroniqueur :
yves.boisvert@lapresse.ca

Acquittée faute de procureurs

RENÉ-CHARLES QUIRION
LA TRIBUNE

SHERBROOKE — Faute d'avoir un procureur aux poursuites criminelles et pénales pour présenter la preuve à un procès pour menaces de mort, hier, une femme de 41 ans de Sherbrooke a été acquittée. En cette première journée de grève des procureurs de la Couronne, le juge Conrad Chapdelaine de la Cour du Québec a insisté pour que le procès ait lieu, bien que l'accusée soit en liberté. En vertu de la Loi sur les services essentiels, seuls les dossiers des personnes détenues peuvent procéder. Devant l'impossibilité du procureur chef adjoint au directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) en Estrie de préparer le dossier dans un délai si court, le juge a acquitté l'accusée. « Je n'adresse reproche à personne, mais la Cour est disponible, les témoins sont présents, alors il serait inapproprié de les garder disponibles toute la journée pour se faire dire en fin de journée que la cause ne procédera pas. Compte tenu que le ministère public ne peut administrer sa preuve, vous êtes acquittée », a dit le juge Chapdelaine à l'accusée. Le magistrat considère que le fait de remettre cette audience une nouvelle fois n'aurait pas été conforme à une « saine administration de la justice ».

EN BREF

Gaz de schiste : plus de 128 000 signatures pour un moratoire

Trois semaines avant le dépôt du rapport du BAPE, plus de 128 000 pétitionnaires demandent au gouvernement Charest un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. Cela permettrait au premier ministre de « rebâtir sa crédibilité » et devenir « digne du titre de grand bâtisseur que lui donnent (les libéraux) », a soutenu Amir Khadir. Le député de Québec solidaire parrainait la pétition en ligne initiée par le groupe Non au pétrole et au gaz. Cette pétition a recueilli près de 119 000 signatures. Une autre pétition en version papier était appuyée par Scott McKay, critique du PQ en matière de Mines. Cette pétition a récolté quelque 10 000 signatures. Elles ont toutes deux été déposées en chambre hier. – Paul Journet

L'essence, cinq cents plus cher ?

La CMM réclame une hausse progressive de la taxe pour financer le transport en commun

BRUNO BISSON

Le comité de direction de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté jeudi un mémoire pour demander au gouvernement du Québec de hausser progressivement la taxe sur l'essence d'un demi-cent par an pendant 10 ans pour financer des projets de transports en commun.

Ce mémoire doit être présenté au ministre des Finances du Québec, Raymond Bachand, dans le cadre des consultations prébudgétaires actuellement en cours.

Les sept élus municipaux qui siègent à ce comité se sont entendus pour réclamer des hausses progressives de la taxe sur l'essence jusqu'en 2021, pour financer des projets ciblés totalisant 10,4 milliards de dollars, selon un document obtenu par *La Presse*.

Les résidants de la région métropolitaine paient déjà une taxe de 3 cents le litre d'essence pour financer les transports collectifs. Ces taxes devraient rapporter un peu plus de 100 millions de dollars cette année.

À terme, une hausse de 5 cents pourrait rapporter environ 175 millions de plus par année à partir de 2021, si la consommation d'essence se maintient malgré la tendance actuelle à l'achat de véhicules moins énergivores. Actuellement, chaque demi-cent de taxe sur l'essence rapporte entre 17 et 18 millions par année.

La position de principe adoptée par les élus de la CMM risque d'alimenter les débats au colloque sur le financement des transports collectifs qui aura lieu demain à Montréal. Cette journée d'échanges, organisée par le Forum Urba 2015, proposera plusieurs pistes de financement des transports en commun métropolitains.

À l'origine, la CMM prévoyait de demander au gouvernement du Québec une hausse de la taxe sur l'essence de 5 cents le litre dès cette année, mais les membres du comité de direction ont plutôt adopté le principe de hausses graduelles qui permettront d'affecter les fonds recueillis à certains projets précis.

Ce colloque avait été annoncé au mois de décembre par le président de la Société de transport de Montréal (STM), Michel Labrecque, lorsqu'il a présenté le plan stratégique de la STM, qui prévoit des investissements de 12 milliards dans l'île de Montréal seulement, d'ici à 2020.

Il y a quelques semaines, *La Presse* a révélé les grandes lignes d'un plan de transport en voie d'adoption par la CMM qui prévoit, lui, des projets de 23 milliards à l'échelle de la grande région métropolitaine.

500 millions dans les couronnes

À l'origine, la CMM prévoyait de demander au gouvernement du Québec une hausse de la taxe sur l'essence de 5 cents le litre dès cette année, plutôt que des hausses progressives.

Selon nos sources, la proposition initiale était surtout défendue par le maire de Montréal (et président de facto de la CMM), Gérald Tremblay, qui souhaitait occuper la plus large part possible de ce champ de taxation au profit des transports collectifs.

Cette proposition était toutefois beaucoup moins populaire en banlieue, où les résidants utilisent davantage leur voiture que les Montréalais. De plus, une grande partie des projets dont le financement serait assuré par ces revenus sont encore loin d'être sur le point de se réaliser. Les automobilistes auraient donc payé plusieurs centaines de millions de dollars, qui auraient été conservés pendant une période encore indéterminée.

PHOTO FRANÇOIS ROY, LA PRESSE

Une hausse progressive de 5 cents le litre de la taxe sur l'essence pourrait rapporter à terme quelque 175 millions de dollars par année pour le financement du transport collectif. Les résidants de la région métropolitaine paient déjà une taxe de 3 cents le litre qui devrait rapporter un peu plus de 100 millions cette année.

Les membres du comité de direction (les maires de Montréal, de Longueuil et de Laval, des représentants des couronnes nord et sud et deux élus de Montréal) ont plutôt adopté le principe de hausses graduelles qui permettraient d'affecter les fonds recueillis à certains projets précis, à mesure que ceux-ci seront prêts à être réalisés.

Selon le document obtenu par *La Presse*, parmi les projets financés par cette taxe, les prolongements du métro à Montréal, à Longueuil et à Laval ainsi que l'achat de voitures de métro additionnelles coûteront 6,5 milliards.

Le remplacement des voitures de métro de seconde génération, les MR-73, coûterait pour sa part 2,25 milliards, selon les prévisions de la CMM.

La réalisation du train de l'Ouest, qui vise à tripler les services dans l'axe actuel du train Vaudreuil-Hudson, serait prévue entre 2014 et 2016, selon ce document. La mise en place dès 2013 d'un service rapide par bus (SRB) à Montréal et Laval, sur le boulevard et le pont Pie-IX, serait probablement le premier projet financé par cette taxe progressive.

La CMM prévoit aussi une somme de 500 millions pour bonifier les transports collectifs dans les municipalités des couronnes, souvent négligées dans les projets des trois grandes villes de la métropole. Ces fonds serviraient notamment à la création de voies réservées aux autobus, à l'aménagement de stationnements incitatifs et à l'organisation des services de rabattement des usagers vers les stations de métro et les gares des trains de banlieue.

Tous ces projets sont de plus arrimés au schéma d'aménagement de la CMM. L'organisme souhaite que, d'ici à 2030, 25 % des nouveaux résidants de la région métropolitaine emménagent dans les environs immédiats des grandes infrastructures de transports collectifs afin de limiter l'utilisation de l'automobile.

SANTÉ

Malgré des effectifs records, la pénurie de médecins perdure

ARIANE LACOURSIÈRE

Le Québec n'a jamais compté autant de médecins. Selon les plus récentes statistiques du Collège des médecins, il y aurait actuellement 18 504 omnipraticiens et spécialistes dans la province – un sommet historique. Malgré tout, le réseau de la santé se dit toujours en pénurie de ressources. Pourquoi ? Les différentes associations médicales ne s'entendent pas sur la question.

On recense actuellement 2,35 médecins par 1000 habitants au Québec, un sommet inégalé depuis plus de 20 ans, selon le Collège des médecins. Près de 49 % des médecins sont des omnipraticiens et 51 %, des spécialistes. La province est donc bel et bien sortie du profond creux de ressources médicales observé à la fin des années 90. À la suite de mises à la retraite massives, la province ne comptait plus que 1,93 médecin par 1000 habitants en 1998.

Même si le nombre de médecins n'a jamais été aussi élevé, le réseau de la santé ne cesse de dénoncer la pénurie. Selon le président du Collège des médecins, le Dr Charles Bernard, cela s'explique par le fait que les médecins offrent proportionnellement moins de services directs aux patients. « Aujourd'hui, les nouveaux médecins travaillent moins d'heures, dit-il. La conciliation travail-famille est plus importante. L'offre de services est donc diminuée. »

Le Dr Bernard se réjouit tout de même de la hausse des effectifs médicaux. Selon lui, l'augmentation des cohortes d'étudiants en médecine des dernières années porte ses fruits. « Et je pense que ça va se poursuivre au cours des prochaines années », affirme-t-il.

Des chiffres contestés

Le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), le Dr Louis Godin, affirme au contraire que les chiffres du Collège des médecins masquent la réalité. « Le Collège compte environ 10 000 membres en médecine de famille. Mais, dans les faits, je sais que seulement 7800 omnipraticiens offrent des services directs à la population au Québec. Les autres sont à la retraite. La vérité, c'est que le manque d'omnipraticiens est passée de 759 à 1075 de 2008 à 2010 », soutient-il.

Le Dr Godin explique que les besoins de la population augmentent et que les médecins québécois, contrairement à leurs collègues du reste du Canada, travaillent beaucoup plus en milieu hospitalier, ce qui alourdit leur tâche. De plus, les diplômés qui optent pour la médecine familiale ne sont pas assez nombreux pour compenser les départs à la retraite. « La moitié des étudiants devraient venir en médecine familiale pour répondre aux besoins. Mais depuis plusieurs années, on n'en recrute que 40 % », déplore le Dr Godin.

Le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), le Dr Gaétan Barrette, explique pour sa part que certaines spécialités sont en pénurie ou en voie de l'être, dont la gynécologie et la rhumatologie. Il estime toutefois que le ratio de médecins par habitant est élevé et que ce sont des « problèmes d'organisation » qui font que la prestation de services n'est pas au rendez-vous, notamment en médecine familiale.

Par ailleurs, le nombre de permis accordés à des médecins diplômés à l'extérieur du Québec et du Canada a atteint 112 en 2010, par rapport à 89 en 2008. « Chaque année, on augmente les admissions de médecins étrangers », confirme le Dr Bernard.

Le porte-parole de l'Association des médecins étrangers du Québec, Price Betu, ne voit pas de bonnes nouvelles dans cette annonce. « Ces 112 permis ont été donnés à des gens qui ont terminé leur résidence. Mais là où ça bloque, c'est aux admissions en résidence. C'est toujours aussi difficile d'être admis », dit-il.

EN CHIFFRES

> Nombre total de membres pratiquants : 18 504
> Proportion d'omnipraticiens : 48,8 %
> Proportion de spécialistes : 51,2 %
> Proportion de femmes : 39,5 %
> Proportion d'hommes : 60,5 %
> Diplômés canadiens : 88,5 %
> Diplômés américains : 0,5 %
> Diplômés à l'étranger : 10,9 %
> Nombres d'étudiants en médecine : 3590 étudiants et 3335 résidents
> Proportion de femmes : 63,5 %
> Proportion d'hommes : 36,5 %

Source : Statistiques 2010 du Collège des médecins du Québec

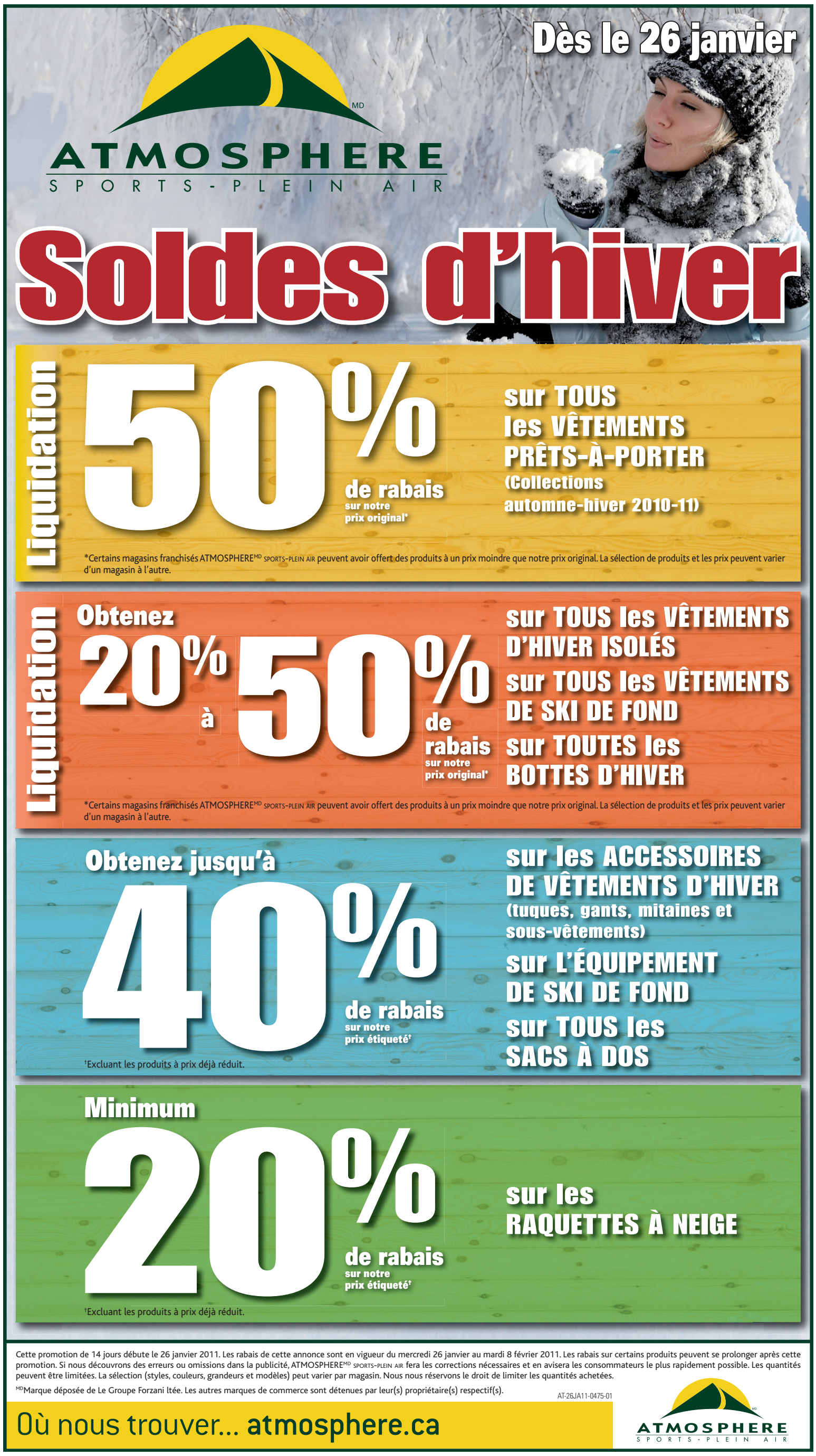

Boissons gazeuses

Le total des calories sera affiché

MARIE ALLARD

« 260 calories par bouteille ». C'est ce qui sera bientôt écrit sur le devant des bouteilles de Coca-Cola de 591 ml. Le nombre de calories ne sera plus caché derrière, ni donné pour une petite portion de 250 ml, dont se contentent peu d'amateurs de la célèbre boisson gazeuse.

Les entreprises membres de Rafraîchissement Canada se sont engagées, hier, à mettre « le contenu calorique à l'avant-plan » avec l'initiative Les calories, nous en faisons une chose claire ! D'ici deux ans, l'étiquette des boissons gazeuses indiquera le compte total de calories, pour les formats allant jusqu'à 591 ml. Les boutons de sélection des machines distributrices dévoileront aussi la teneur en calories des boissons proposées. Même les fontaines afficheront le nombre de calories des liquides qui gargouillent dans leurs réservoirs.

Une offensive semblable, touchant le secteur de l'alimentation en plus des boissons, a été lancée lundi aux États-Unis.

« C'est une façon de responsabiliser le consommateur, explique la nutritionniste Marie Breton, engagée hier par Rafraîchissement Canada pour commenter la nouvelle. Je trouve intéressant qu'ils aient ajusté la portion, pour tenir compte de ce que les gens consomment vraiment quand ils achètent une bouteille de 20 onces (591 ml). »

Exceptions : la teneur en calories des jus et boissons aux fruits sera donnée par portion de 250 ml, tandis que celle des « boissons pour sportifs » le sera pour 500 ml. Tant Coca-Cola, Pepsico, Canada Dry Mott's que Nestlé participent à cette offensive de l'industrie.

Rafraîchissement Canada semble vouloir devancer Santé Canada, « qui devrait arriver avec une réglementation sur le devant des emballages » sous peu, indique Paul Boisvert, coordonnateur de la chaire de recherche sur l'obésité de l'Université Laval.

C'est « une simple opération marketing, dénonce Suzie Pellerin, directrice de la Coalition poids. On rejette une fois de plus la responsabilité sur l'individu. »

« Je rêve de voir un étiquetage complet, indiquant la quantité de cuillérées de sucre contenue dans la boisson », ajoute M. Boisvert. La réponse ? Une bouteille de Coca-Cola de 591 ml renferme… plus de 13 cuillérées à thé de sucre.

CYBERPRESSE.CA

LE *DOWNSIZING*

Des entreprises d'aliments ont trouvé une ruse pour assurer leurs profits sans augmenter les prix : le *downsizing*. Voyez le reportage vidéo d'Ève Couture à **cyberpresse.ca/downsizing.**

EN BREF

Le français aux JO: Fraser se défend

Le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, a répliqué, hier, aux critiques du président du comité organisateur des Jeux de Vancouver, John Furlong, sur la place du français pendant l'événement. M. Fraser s'est défendu d'avoir attaqué l'organisation sans offrir d'aide, comme l'avance M. Furlong dans son tout récent livre *Patriot Hearts*. Dans une lettre au *Globe and Mail*, M. Fraser énumère toutes les occasions où son bureau a fourni soutien et conseils au COVAN. Selon lui, plusieurs suggestions sont restées lettre morte. Par ailleurs, les propos de M. Furlong concernant Gilles Vigneault ont suscité de vives réactions du PQ à Québec. « Non seulement M. Vigneault avait tout à fait le droit de refuser que sa chanson (*Mon pays*) soit chantée pendant la cérémonie d'ouverture, mais de lui imputer la responsabilité de l'absence du français pendant la cérémonie est scandaleux », a tonné le député Pierre Curzi.

– La Presse Canadienne

Where are your balls, Mr. Bernier?

PATRICK LAGACÉ
CHRONIQUE

C'est un Québec que je n'ai pas connu, ce Québec frenglish, ce Québec où des Montréalais disaient à d'autres Montréalais: « Speak white. » Ce Québec où le paysage laissait croire qu'il y avait vraiment, ici, autant d'Anglos que de Francos. Ce Québec d'avant la Charte de la langue française, aussi appelée loi 101.

Grâce à la magie des archives de Radio-Canada, je suis tombé sur le topo d'un jeune journaliste envoyé boulevard Labelle, à Chomedey, en 1973 (1). Gil Courtemanche signe un topo épique sur la laideur de la banlieue, paradis du laisser-faire. C'est le quartier où j'ai vécu ma petite enfance. Chaque plan du reportage fait résonner des souvenirs dans le tiroir de ma mémoire. Le Dairy Queen, la Récréathèque, le Roi du bifteck...

Le reportage fait, en filigrane, le portrait d'un Québec anglicisé, où les Auto Beauty Shop, les Scotch Cleaners Nettoyeur, les Quincaillerie Racine Hardware et les Midas Muffler Shop pouvaient donner à penser à E.T. l'extraterrestre, s'il avait atterri dans la banlieue québécoise, que les habitants de ce coin de pays parlaient frenglish. C'est, pour ceux qui n'ont pas connu ce Québec, un paysage absolument sidérant.

Tu regardes ça et tu te dis: merde, on revient de loin. D'une autre galaxie, en fait.

Maxime Bernier s'étonne de ce que ses commentaires sur la loi 101, inutile selon lui, aient suscité autant de réactions négatives au Québec.

En fait, à part ses camarades libertariens, partisans d'un laisser-faire total de l'État, et le journal *The Gazette*, l'ancien ministre conservateur est à peu près seul dans son camp.

Le gouvernement fédéral a fini par s'accommoder de la loi 101. La Cour suprême a reconnu, dans des décisions qui ont fait jurisprudence, que le gouvernement du Québec a une responsabilité à l'égard du fait français dans cette province. Les gouvernements successifs du PLQ, malgré une certaine mollesse qui s'incarne dans l'affaire des écoles-passerelles, n'ont jamais remis en question l'utilité de la loi 101.

Bref, il y a comme un consensus sur l'utilité globale de la loi 101 au Québec.

Y a-t-il lieu d'amender certains pans de la loi? De l'étendre aux cégeps? De permettre des dérogations pour les enfants de travailleurs étrangers, forcés d'aller à l'école publique française? De permettre aux petits francophones, pendant un an ou deux, de fréquenter l'école anglaise, question de s'initier à cette langue-qui-ouvre-des-portes? Faut voir. Aucune loi n'est faite pour l'éternité.

Pardonnez une autre métaphore spatiale, mais Maxime Bernier est vraiment comme une comète. À intervalles réguliers, il revient dans le ciel de l'actualité pour faire une singerie, dire une pitrerie, accoucher d'une idée saugrenue. Puis il disparaît, aussi vite qu'il était apparu. Pffffft.

Il a dit que le prix du pétrole augmentait à cause des écolos. Il a dit avoir reçu « des milliers » de plaintes de Canadiens au sujet du formulaire long du recensement mais n'a jamais pu le prouver. Il y a eu l'épisode débile de la distribution de Jos. Louis à Kandahar. Il est sorti avec Julie Couillard. Puis là, la loi 101 est inutile. Rien que ça!

Maxime Bernier est le lapin Energizer de la bourde politique. Juste quand on pense qu'il a compris, qu'il va faire attention, pouf! le revoilà.

Je ne veux pas dire de M. Bernier qu'il n'est pas un vrai Québécois. Toute personne qui choisit de vivre ici est un Québécois, point. Mais je me demande parfois dans quel Québec il vit. Ce Québec où la loi 101 est inutile va peut-être plaire aux adeptes du libertarisme et à quelques Prix Nobel de la radio de Québec, mais sinon, c'est difficile d'être aussi divorcé du réel.

M. Bernier est un Québécois. Mais c'est un peureux. Aller dire que la loi 101 est inutile à Halifax, à un auditoire qui va évidemment vous applaudir, c'est déjà dans le sous-sol de la bravoure. Mais après, en voyant la tempête, refuser de s'expliquer en entrevue sur des tribunes nationales, c'est un sommet dans le rayon du manque de couilles.

Un dernier truc. Avez-vous déjà entendu Maxime Bernier parler anglais? Allez sur YouTube, il y fait des éditoriaux dans les deux langues officielles. Sur son blogue aussi, je crois. Son anglais est manifestement rudimentaire. Son accent, à couper au couteau. Peut-être que, au lieu de travailler au cabinet du très péquiste et très pro-loi 101 Bernard Landry, dans une autre vie, Maxime Bernier aurait dû faire un stage chez Berlitz. Un homme fier comme lui ne peut pas être fier de son anglais, quasiment incompréhensible.

Bref, il ne faut pas regarder du côté de Ludwig von Mises et autres chantres du libertarisme pour comprendre l'allergie de Maxime Bernier à la loi 101.

Je suggère de regarder du côté de Sigmund Freud.

M. Bernier est un Québécois. Mais c'est un peureux. Aller dire que la loi 101 est inutile à Halifax, à un auditoire qui va évidemment vous applaudir, c'est déjà dans le sous-sol de la bravoure. Mais après, en voyant la tempête, refuser de s'expliquer en entrevue sur des tribunes nationales, c'est un sommet dans le rayon du manque de couilles.

PHOTO LE SOLEIL

(1) Rendez-vous sur mon blogue pour un lien vers le reportage cyberpresse.ca/lagace

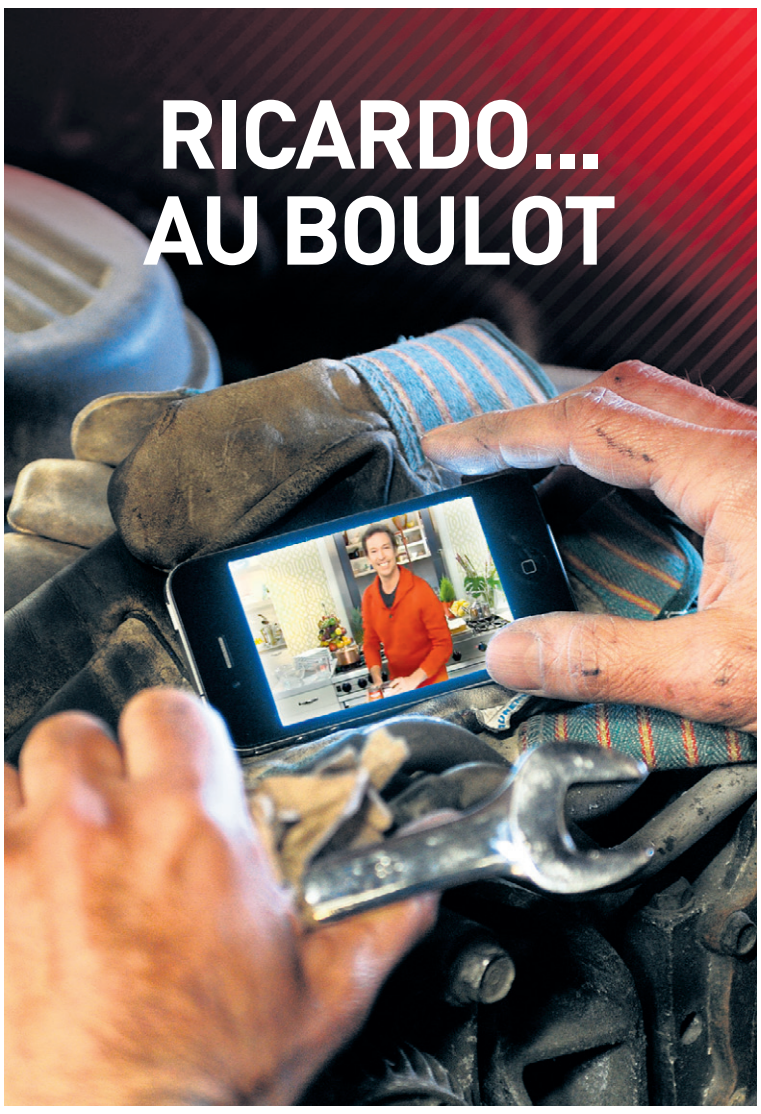

EN BREF

Échangeur Turcot: les manifestants se sont trompés d'adresse...

Une cinquantaine de citoyens qui croyaient manifester samedi devant la maison de Gérald Tremblay se sont en fait trompés d'adresse. Le maire de Montréal a relevé la méprise, non sans sourire, hier soir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie. « Si vous voulez faire une manifestation devant chez moi, vous êtes les bienvenus, a-t-il dit à quelques opposants au projet de reconstruction de l'échangeur Turcot qui s'étaient déplacés au conseil. Seulement, vous vous êtes trompés de maison! Je n'habite pas au Sanctuaire, j'habite rue Stuart... » Les manifestants s'étaient réunis au Sanctuaire à l'invitation de Mobilisation-Turcot, un regroupement de citoyens et d'intervenants du sud-ouest de Montréal. Déplorant l'absence de dialogue avec la Ville, ils avaient décidé de se faire entendre du maire en se rendant devant chez lui.

– Gabriel Béland

ACTUALITÉS

EN BREF

Chargement de la neige : plus du tiers du travail est terminé

L'opération de chargement de la neige devrait être terminée sur la quasi-totalité du territoire montréalais d'ici la fin de la semaine. Les 3000 employés des 19 arrondissements de la métropole poursuivront leurs efforts, au cours des prochains jours, pour dégager les chaussées et trottoirs. Quelque 2200 véhicules de déneigement sont au travail. Les automobilistes ont accès à plus de 6000 places de stationnement de nuit en période de chargement. Le budget 2011 de la Ville de Montréal pour ses opérations de déneigement est de 150 millions de dollars. Chacune des tempêtes de 20 centimètres de neige coûte en moyenne 20 millions: soit un million pour le déblaiement, 17 millions pour le chargement et 2 millions pour l'élimination de la neige. – La Presse Canadienne

CARGAISON RADIOACTIVE

Le débat se transporte aux États-Unis

CHARLES CÔTÉ

Six sénateurs américains continuent d'exiger un examen serré du projet de transport par bateau de 16 chaudières contenant de faibles quantités de matières radioactives sur le Saint-Laurent, malgré son autorisation vendredi par les autorités nucléaires canadiennes.

Ces sénateurs démocrates demandent une évaluation environnementale complète du projet de la société ontarienne Bruce Power, gestionnaire de la plus grande centrale nucléaire du continent, à 200 km au nord-ouest de Toronto.

Le projet consiste à charger les 16 chaudières de 100 tonnes chacune à bord d'un navire au port d'Owen Sound, au bord du lac Huron, pour les livrer, via les Grands Lacs et le Saint-Laurent, à la société Studsvik à Nyköping, en Suède, où elles seront démantelées et recyclées.

Une représentante républicaine du Michigan a ajouté sa voix à celle des opposants ces derniers jours.

« Il y a de l'opposition active et des préoccupations dans les deux Chambres du Congrès, actuellement », dit Kevin Kamps, de l'organisme Beyond Nuclear, au Maryland.

Le passage de la cargaison dans les eaux américaines doit être autorisé par une agence du ministère américain des Transports, la Pipelines and Hazardous Materials Safety Administration. Cette agence peut entreprendre une étude environnementale ou encore entériner la décision de la CCSN.

Cette agence a autorisé en 2001 le transport par bateau de deux chaudières d'une centrale nucléaire du Wisconsin. Elles ont traversé le lac Michigan et Chicago avant de descendre le Mississippi jusqu'à Memphis, au Tennessee.

Encore plus récemment, en mai 2008, une centrale nucléaire de Floride a eu l'autorisation de transporter par voie maritime et fluviale deux chaudières usagées et une pièce de réacteur à Memphis, où Studsvik a des installations.

Le recyclage d'acier en provenance de l'industrie nucléaire est controversé. L'Association américaine des aciéristes s'y oppose totalement. Dans un mémoire produit en 2008, elle estime qu'il y a trop de risques pour ses employés, ses installations et ses clients.

En revanche, la loi européenne en la matière a été changée dans les dernières années pour permettre le recyclage du métal dont la radioactivité est inférieure à certaines normes.

Dans son procédé de recyclage, Studsvik mélange une part d'acier décontaminé de source nucléaire avec 10 parts de ferraille « normale » avant de remettre le métal sur le marché.

Plusieurs groupes antinucléaires et des municipalités des deux côtés de la frontière s'opposent au projet de Bruce Power. La Commission canadienne de sûreté nucléaire l'a approuvé vendredi dernier au motif que les risques pour l'environnement et la santé humaine étaient « négligeables ».

Les chaudières, appelées « générateur de chaleur », sont grosses comme un autobus. Elles n'ont jamais été en contact direct avec le carburant nucléaire. Elles servent de lieu d'échange de chaleur entre l'eau qui refroidit le réacteur et celle qui, transformée en vapeur, fait tourner les turbines électriques. Mais à l'usage, elles ont fini par être faiblement contaminées par certains éléments radioactifs.

Elles ont été scellées et remisées lors des travaux de rénovation de la centrale Bruce au milieu des années 90. Le plan original était de les entreposer sur place pendant au moins 50 ans.

Mais Bruce Power a conclu en 2009 une entente avec Studsvik, qui affirme pouvoir les démanteler et recycler la plus grande partie de l'acier. Environ 400 tonnes d'acier trop contaminé reviendraient par le même chemin pour être entreposées au Canada.

Le recyclage d'acier en provenance de l'industrie nucléaire est controversé. L'Association américaine des aciéristes s'y oppose totalement. Dans un mémoire produit en 2008, elle estime qu'il y a trop de risques pour ses employés, ses installations et ses clients.

EN BREF

Chasseurs F-35 : de la pression sur le fournisseur

S'il espère toujours livrer les chasseurs F-35 au Canada en 2017, tel que prévu, l'avionneur américain Lockheed Martin devra se dépêcher, selon l'échéancier révisé et dévoilé cette semaine par le géant de la défense. Il y a plus d'un an, le Pentagone a réclamé à l'entreprise un test de vol prolongé ainsi qu'un plan sur la programmation des logiciels. Les changements qui devront être apportés en vertu de ces exigences signifient que l'appareil ne sera pas sorti de sa phase de développement complet d'ici la fin de 2016. L'avionneur a de la difficulté à embaucher les quelque 100 ingénieurs en logiciel nécessaires pour compléter les programmes informatiques qui permettront aux nouveaux chasseurs de voler et d'être contrôlés en situation de combat. – La Presse Canadienne

Charest attendait Marois de pied ferme

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Jean Charest attendait Pauline Marois de pied ferme, hier, à l'Assemblée nationale, où les députés ont repris les travaux sur un air de déjà-vu.

Le premier ministre avait préparé le terrain au cours des derniers jours: nouveau chef de cabinet, léger remaniement ministériel et nomination de l'ex-ministre péquiste Diane Lemieux à la tête de la Commission de la construction.

Le premier grand coup de l'opération Marteau, la semaine dernière, lui a donné des munitions, tout comme l'arrestation, vendredi, de Jean Paquette, l'ex-attaché politique du député péquiste de Groulx, René Gauvreau.

M. Paquette est accusé de vol. Il se serait notamment approprié des sommes du fonds de roulement du bureau de circonscription de M. Gauvreau. Le président de l'association péquiste de Deux-Montagnes, Daniel Legault, a démissionné, reprochant à la direction du PQ de ne pas être intervenue plus tôt. Il dit l'avoir informée à plusieurs reprises du comportement de M. Paquette.

«Nous avons agi, mais on ne peut pas mettre quelqu'un au pilori et l'accuser sans avoir un certain nombre de preuves», a plaidé Pauline Marois lundi.

Jean Charest a retourné l'argument contre elle dès sa première question au Salon bleu, hier. M^me^ Marois a encore une fois réclamé une enquête publique sur l'industrie de la construction. M. Charest, a-t-elle dit, «a multiplié les manœuvres de diversion, mais sur le fond des choses rien ne change parce que le premier ministre choisit constamment les intérêts du Parti libéral avant l'intérêt public».

Jean Charest a répliqué: «Je m'étonne de la question de la chef de l'opposition officielle, qui prête des intentions au gouvernement, qui continue de dire que nous avons, selon elle, des intérêts autres que les intérêts supérieurs du Québec. Cela m'étonne d'autant plus je l'entendais dire (lundi) qu'il ne fallait pas porter d'accusation sans avoir de preuve, ce qui semble relever du bon sens. Je me demande aujourd'hui pourquoi c'est deux poids, deux mesures, pourquoi elle retourne aux mêmes tactiques.»

Des attaques attendues

Les péquistes s'attendaient à ce que les libéraux utilisent la déclaration de leur chef. Deux heures avant la période des questions, le leader parlementaire du PQ, Stéphane Bédard, avait invité les libéraux à faire preuve de prudence dans leurs propos sur l'affaire Paquette parce que le député Gauvreau souffre d'un problème de santé mentale. Dans une sortie étonnante, il a étalé la vie privée de son collègue: au cours des deux dernières années, M. Gauvreau a divorcé, perdu sa mère, vécu une profonde dépression et tenté de se suicider. M. Bédard a reproché à Nathalie Normandeau un «manque de jugement» lorsqu'elle a fait un lien entre l'affaire Paquette et les allégations de corruption et de collusion dans l'industrie de la construction. Il a souligné que le député, une «victime» dans cette affaire, avait congédié son attaché politique deux mois avant que les accusations ne soient portées.

Arguments économiques

Après avoir réclamé une fois de plus un moratoire sur la prospection et l'exploitation du gaz de schiste, le PQ a voulu affronter le gouvernement sur le terrain de l'économie. Or, Jean Charest s'en est donné à cœur joie lorsque le péquiste Nicolas Marceau a reproché au gouvernement de «tourner les coins ronds» en affirmant que 100 000 emplois ont été créés l'an dernier. «Les chiffres sont que ce gouvernement n'a créé que 92 000 emplois», a fait valoir le député. «Nous sommes coupables de n'avoir créé que plus de 90 000 emplois, chers collègues. Eh bien, si c'est ça, je plaide coupable. Et pire que ça, monsieur le président, on va continuer», a répondu le premier ministre sous un tonnerre d'applaudissements.

L'ex-commissaire à l'intégrité refuse de se présenter en comité

LA PRESSE CANADIENNE

L'ex-commissaire à l'intégrité du secteur public du Canada, Christiane Ouimet, ne s'est pas présentée, hier, devant un comité parlementaire qui l'avait convoquée pour s'expliquer à la suite d'un rapport accablant de la vérificatrice générale.

En décembre dernier, Sheila Fraser blâmait M^me^ Ouimet pour son comportement abusif envers ses employés mais aussi pour avoir mal fait son travail. Responsable de recevoir les dénonciations de fonctionnaires et de citoyens qui sont témoins d'irrégularités ou d'actes répréhensibles au sein de la fonction publique, M^me^ Ouimet n'avait trouvé aucune d'entre elles valable depuis 2007.

Les députés siégeant au comité – tous partis confondus – étaient outrés hier de l'absence de M^me^ Ouimet, malgré de nombreuses tentatives depuis deux mois pour l'aviser que sa présence était requise. Un huissier n'a d'ailleurs pas pu signifier l'ordre de comparaître: une femme présente à la résidence de M^me^ Ouimet – et qui s'est présentée comme sa nièce – lui a déclaré que celle-ci se trouvait à l'extérieur du pays.

Les députés ont cherché hier les moyens d'obliger M^me^ Ouimet à comparaître.

Aujourd'hui,
la santé mentale est
sur toutes les lèvres.

Prenez part à la journée Cause pour la cause de Bell. Pour chaque texto et chaque appel interurbain effectué aujourd'hui par un abonné de Bell*, 5¢ seront remis à des organismes œuvrant pour la santé mentale.

bell.ca/cause

*Les frais courants d'interurbain et de messages texte s'appliquent.

Clara Hughes
Championne olympique

Bell
Cause pour
la cause

ACTUALITÉS

Construction d'un nouvel amphithéâtre à Québec

Labeaume va de l'avant... pour l'instant sans le privé

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN
LE SOLEIL

Le maire Régis Labeaume présentera demain le montage financier en vue de la construction d'un nouvel amphithéâtre à Québec. Pour l'instant, la contribution du secteur privé semble toutefois être écartée du projet, a appris le quotidien *Le Soleil*.

La nouvelle sera annoncée en grande pompe lors d'une conférence de presse à laquelle participera le premier ministre Jean Charest. Une source gouvernementale a d'ailleurs qualifié de « sérieux » le plan échafaudé par le maire de Québec.

Même si la participation du provincial était déjà acquise, le premier ministre devrait « préciser » l'ampleur de sa participation. En septembre, M. Charest s'était engagé à financer 45 % de la construction, soit environ 180 millions $ sur un projet évalué à 400 millions $.

Fait surprenant, plusieurs sources ont indiqué que personne du secteur privé ne prendrait part à la rencontre et qu'aucune contribution du privé ne serait incluse dans le montage financier. Pierre-Karl Péladeau, dont l'entreprise Quebecor a fait une offre de « plusieurs dizaines de millions de dollars » à la Ville de Québec, ne sera donc pas présent.

PHOTO LE SOLEIL

Le maire de Québec Régis Labeaume annoncera demain en grande pompe le montage financier du projet d'amphithéâtre, en compagnie du premier ministre Jean Charest. Par contre, aucun partenaire privé ne sera présent.

La participation – et surtout, l'argent – du privé n'est toutefois pas écartée du projet, a-t-on tenu à préciser. Cette contribution devrait intervenir ultérieurement.

Lors du point de presse, le maire Labeaume annoncera avec précision où sera érigé le futur amphithéâtre sur les terrains d'ExpoCité, ce qui aura une incidence directe sur le montant récolté pour qu'une entreprise inscrive son nom sur la devanture de l'édifice.

Il était d'abord envisagé que le nouvel amphithéâtre soit érigé près de l'actuel Colisée ou sur les terrains de l'hippodrome voisin. On songerait plutôt à le construire plus près de l'autoroute Laurentienne, probablement en lieu et place de la bretelle d'autoroute à l'angle du boulevard Wilfrid-Hamel.

Le fédéral, qui n'a pas répondu à l'ultimatum du maire fixé au 31 décembre, ne sera pas non plus présent à la conférence de presse. Au bureau de la ministre Josée Verner, on indiquait hier que celle-ci devait être à Ottawa au moment de l'annonce. « Dans un contexte de gouvernement minoritaire, M^me^ Verner doit en tant que députée ou ministre rester en chambre jeudi », a affirmé une porte-parole, Mary Ann Dewey-Plante.

Au bureau du maire, on a refusé de confirmer ou d'infirmer les informations du *Soleil*. « Pas de commentaire », a laissé tomber son attaché de presse, Paul-Christian Nolin.

Firme choisie, mais pas annoncée

Selon ce qu'il a été également possible d'apprendre, Régis Labeaume ne profitera pas de la conférence de presse pour annoncer le nom de la firme sélectionnée pour gérer le projet de construction. Lundi soir, le maire avait déclaré que le choix était fait, mais qu'il préférait attendre de trouver le directeur de projet avant de l'annoncer.

Rappelons que quatre firmes ont soumis leur candidature pour gérer le projet. Il s'agit de BPR, Génivar, Macogep et un consortium formé des entreprises Pomerleau et Verrault.

Outre l'appel d'offres pour la gestion du projet, un autre appel à candidatures a été mené pour une étude de besoin. Deux offres ont été déposées en date du 3 février, soit d'un consortium formé de la firme d'ingénierie SNC-Lavalin, de deux cabinets d'architectes (ABCP et GLCRM), et de l'entreprise Populous, spécialisée dans la construction d'amphithéâtres. Cette dernière a construit 80 arénas dans le monde, dont le Consol Energy Center, le nouveau domicile des Penguins de Pittsburgh, inauguré l'an dernier, et le Air Canada Center, qui a ouvert ses portes en 1999 à Toronto. La deuxième offre a été déposée par Services intégrés Lemay, un cabinet d'avocat. Fait intéressant à noter, Lemay vient de lancer une campagne de recrutement pour son bureau de Québec, des offres d'emplois pour architectes d'expérience venant d'être publiées.

– Avec la collaboration de Gilbert Lavoie

*Certains magasins franchisés Intersport® peuvent avoir offert des produits à un prix moindre que notre prix original. La sélection de produits et les prix peuvent varier d'un magasin à l'autre.

Laval Méga Centre 19/440
5080, boul. Robert-Bourassa (aut. 19/440)
450 661-2558

Laval Méga Centre Ste-Dorothée
Aut. 13/boul. Samson
450 969-2000

Mascouche
20, Montée Masson
450 474-6168

Pincourt
Le Faubourg de l'Île
514 425-1199

Vaudreuil-Dorion
3218, boul. de la Gare
450 424-1911

Verdun
3901, rue Wellington
514 766-2900

Valide dans plus de 40 magasins à travers la province. Consulter intersport.ca pour la liste complète des magasins

Cette promotion de 14 jours débute le mercredi 9 février 2011. Les prix de cette annonce sont en vigueur du mercredi 9 février au mardi 22 février 2011. Les rabais sur certains items peuvent se prolonger après cette promotion. Si nous découvrons des erreurs ou omissions dans la publicité, Intersport® fera les corrections et en avisera les consommateurs le plus rapidement possible. Les quantités peuvent être limitées. La sélection (styles, couleurs, grandeurs et modèles) peut varier par magasin. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités achetées.
®IIC-INTERSPORT International Corporation GmbH utilisée sous licence par Le Groupe Forzani ltée. Les autres marques de commerce sont détenues par leur(s) propriétaire(s) respectif(s).

IS-09FE11-0212-01

QUÉBEC

Le tribunal évaluera le mode de scrutin

ANABELLE NICOUD

Représentatif ou discriminatoire, le mode de scrutin? C'est la question qu'ont soumis à la Cour d'appel du Québec quatre Québécois, le Parti vert et Fair Vote Canada, qui estiment que la loi électorale québécoise ne permet pas aux minorités d'être équitablement représentées à Québec et à Ottawa.

« Avec le scrutin uninominal à un tour, c'est impossible d'entrer au Parlement à moins d'avoir plus de 15 % des votes », a expliqué hier matin l'avocat des plaignants, M^e^ Julius Grey, lors de sa plaidoirie. À son avis, les choses sont simples: les minorités ne sont tout simplement pas entendues au Québec, et le mode de scrutin ne respecte pas l'article 3 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Les anglophones de l'Ouest-de-l'Île comptent parmi les victimes du mode de scrutin uninominal à un tour, dit M^e^ Grey. Ils gagneraient plus de visibilité avec un mode de scrutin proportionnel: « C'est bien connu que les partis politiques ne font pas de campagne électorale pour les sièges de l'Ouest-de-l'Île (prétendument acquis aux libéraux).

À l'inverse, M^e^ Éric Dufour, le procureur de Québec, soutient que le choix du mode de scrutin est un débat politique, et non judiciaire: « On devrait débattre de cette question à l'Assemblée nationale, avec les journalistes et les politiciens. »

Le scrutin proportionnel n'est pas la panacée, dit-il, et ne donne pas automatiquement plus de visibilité aux minorités. « Le choix d'un système électoral ne garantit pas la constitution de la Chambre », dit-il. Ainsi, l'Assemblée nationale compte 30 % de députées, un pourcentage aussi honorable que celui des pays où le scrutin proportionnel est en vigueur. De même, avec 30 % des suffrages, Amir Khadir a pu devenir député de Mercier, alors que son parti, Québec solidaire, plafonne à 4 % des voix dans l'ensemble de la province. « Jamais ce parti ne serait entré à l'Assemblée avec la proportionnelle, estime-t-il.

Pour lire la version intégrale : www.cyberpresse.ca/scrutin

UN DUR DE DUR Ford

L'ÉVÈNEMENT ÉQUIPÉS SUR MESURE

Faites de votre camion VOTRE CAMION.

RANGER SPORT 2011 à cabine double

ACHETEZ AU COMPTANT :

15 299 $*

Frais de transport inclus.

INCLUANT RAJUSTEMENTS DE PRIX ..... **6 150 $‡**

PERSONNALISEZ VOTRE CAMION FORD AVEC

+1000 $†

D'ACCESSOIRES FORD SANS FRAIS
À L'ACHAT OU À LA LOCATION DE LA PLUPART DES CAMIONS FORD 2010/2011 NEUFS.

OBTENEZ JUSQU'À

9500 $**

EN RAJUSTEMENTS DE PRIX
POUR LES AUTRES CAMIONS FORD 2010 NEUFS SÉLECTIONNÉS.

SUPER DUTY F-250 à F-450 2011
(à l'exception des châssis-cabines)

RABAIS TOTAUX ADMISSIBLES JUSQU'À

10 300 $**

INCLUANT :

RABAIS DU CONSTRUCTEUR ..... **8 000 $‡**

PRIME « Recyclez votre véhicule »
(si admissible) ..... **2 300 $▼**

+ 1 000 $†
D'ACCESSOIRES FORD SANS FRAIS

F-150 XLT 4x4 2010 SuperCrew

ACHETEZ AU COMPTANT :

31 299 $*

PRIME « Recyclez votre véhicule »
(si admissible)..... **2 300 $▼**

INCLUANT LES RABAIS :

28 999 $

Frais de transport et taxe sur l'air climatisé inclus.

+ 1 000 $†
D'ACCESSOIRES FORD SANS FRAIS

Ford vous permet de recycler votre véhicule datant de **2003 ou avant** et d'obtenir jusqu'à **2300 $▼** en primes applicables à l'acquisition d'un nouveau véhicule Ford.

Cette offre comprend les primes supplémentaires allant jusqu'à 300 $ accordées dans le cadre du programme «Adieu bazou» pour les véhicules datant de 1995 ou avant. Les primes versées par Ford s'échelonnent de 1 000 $ à 2 000 $. Tous les détails à ford.ca.

En partenariat avec Summerhill IMPACT autos-o-ciel Adieu bazou Programme canadien de recyclage des véhicules

Partenaire automobile officiel des Canadiens

Voyez votre concessionnaire Ford du québec pour faire de votre camion, votre camion.

Ford

Montez à bord.

quebecford.ca

RDPRM. le plein de carburant, tous les frais ou taxes au profit de l'environnement et toutes les taxes applicables. Les taxes s'appliquent sur le montant total de l'achat après la déduction des rabais et des primes (si vous y êtes admissible). Les frais de transport et la taxe sur l'air climatisé (si applicable) sont inclus. Les offres de financement s'adressent à des particuliers admissibles uniquement, sur approbation du crédit par Crédit Ford. Certains clients pourraient ne pas être admissibles au taux d'intérêt annuel le plus bas. Un acompte pourrait être exigé en fonction de l'approbation du crédit par Crédit Ford. Pour obtenir tous les détails relatifs aux offres contenues dans cette publicité, consultez votre concessionnaire Ford, ou appelez le Centre des relations avec la clientèle Ford au 1 800 565-3673. * Achetez l'un des véhicules neufs suivants : [Ranger Sport 2011 à cabine double / F-150 XLT 4x4 2010 SuperCrew] après le rabais du constructeur de [6 000 $ / 8 000 $] et la contribution du concessionnaire de [150 $ / 1 500 $] pour [15 299 $ / 31 299 $] ou, si vous êtes admissible aux primes pour parcs commerciaux, aux primes pour la location quotidienne, ni aux programmes de fidélité Plans A/X/Z/D/F et Plans A/Z. Les taxes s'appliquent au montant total de l'achat après le rabais du constructeur, et avant la déduction de la prime « Recyclez votre véhicule ». Ces offres incluent les frais de transport [1 450 $ / 1 400 $] et la taxe sur l'air climatisé [s/o / 100 $]. ** Les rabais totaux admissibles de 10 300 $ s'appliquent aux Super Duty F-250 à F-450 2011 (à l'exception des châssis-cabines) et représentent une combinaison de 8 000 $ en rabais du constructeur et de 2 300 $ en prime « Recyclez votre véhicule » Ford et 300 $ en prime « Adieu Bazou » (si vous êtes admissible). Les rajustements de prix de 9 500 $ s'appliquent au F-150 2010 XLT 4x4 SuperCrew et représentent une combinaison de 8 000 $ en rabais du constructeur et de 1 500 $ en contribution de concessionnaire. † Offre en vigueur du 1er février au 31 mars 2011 (la « période du programme »). Obtenez 1 000 $ d'accessoires Ford sur mesure (les « accessoires ») pour camions sélectionnés à l'exception des Super Duty 2011 livré ou commandé à l'usine pendant la période du programme (l'« offre »). Cette offre est assujettie à la disponibilité des véhicules et des accessoires. L'offre ne peut être échangée contre de l'argent comptant et ne peut être appliquée qu'aux accessoires admissibles. Toute portion de l'offre non utilisée sera perdue. Le prix total des accessoires peut dépasser 1 000 $. Une seule offre peut être combinée à la plupart des offres aux consommateurs faites par Ford Canada au moment de la commande à l'usine ou de la livraison (mais pas dans les deux cas). Cette offre ne peut être combinée à l'assistance-compétitivité des prix, à la réduction de prix aux gouvernements, aux primes à la location quotidienne, au programme « Connexion commerciale » ou au programme de primes aux parcs commerciaux. Cette offre, d'une durée limitée, peut être annulée en tout temps sans préavis. Certaines conditions s'appliquent. Cette offre s'adresse aux résidants du Canada seulement. Tous les détails chez votre concessionnaire. ‡ Obtenez 1 000 $ d'accessoires Ford sur mesure (les « accessoires ») pour camions sélectionnés à l'exception des Super Duty 2011 livré ou commandé à l'usine pendant la période du programme (l'« offre »). Cette offre est assujettie à la disponibilité des véhicules et des accessoires. L'offre ne peut être échangée contre de l'argent comptant et ne peut être appliquée qu'aux accessoires admissibles. Toute portion de l'offre non utilisée sera perdue. Le prix total des accessoires peut dépasser 1 000 $. Une seule offre peut être combinée à la plupart des offres aux consommateurs faites par Ford Canada au moment de la commande à l'usine ou de la livraison (mais pas dans les deux cas). Cette offre ne peut être combinée à l'assistance-compétitivité des prix, à la réduction de prix aux gouvernements, aux primes à la location quotidienne, au programme « Connexion commerciale » ou au programme de primes aux parcs commerciaux. Cette offre, d'une durée limitée, peut être annulée en tout temps sans préavis. Certaines conditions s'appliquent. Cette offre s'adresse aux résidants du Canada seulement. Tous les détails chez votre concessionnaire. ‡ Obtenez 1 000 $ d'accessoires Ford sur mesure (les « accessoires ») pour camions sélectionnés à l'exception des Super Duty 2011 livré ou commandé à l'usine pendant la période du programme (l'« offre »). Cette offre est assujettie à la disponibilité des véhicules et des accessoires. L'offre ne peut être échangée contre de l'argent comptant et ne peut être appliquée qu'aux accessoires admissibles. Toute portion de l'offre non utilisée sera perdue. Le prix total des accessoires peut dépasser 1 000 $. Une seule offre peut être combinée à la plupart des offres aux consommateurs faites par Ford Canada au moment de la commande à l'usine ou de la livraison (mais pas dans les deux cas). Cette offre ne peut être combinée à l'assistance-compétitivité des prix, à la réduction de prix aux gouvernements, aux primes à la location quotidienne, au programme « Connexion commerciale » ou au programme de primes aux parcs commerciaux. Offre d'une durée limitée. Consultez votre concessionnaire pour tous les détails ou appelez le Centre des relations avec la clientèle Ford au 1 800 565-3673. © 2011 Ford du Canada Limitée. Tous droits réservés.

LES ACHETEURS AVISÉS LISENT LES PETITS CARACTÈRES. Les véhicules illustrés peuvent être dotés d'équipements offerts en option. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Ces offres au détail sont en vigueur du 1er février au 31 mars 2011 et peuvent être annulées en tout temps sans préavis. Elles excluent les frais d'immatriculation, l'inscription au RDPRM, le plein de carburant, les frais ou taxes au profit de l'environnement et toutes les taxes applicables. Les offres de financement s'adressent à des particuliers admissibles uniquement, sur approbation du crédit par Crédit Ford. Certains clients pourraient ne pas être admissibles au taux d'intérêt annuel le plus bas. Un acompte pourrait être exigé en fonction de l'approbation du crédit par Crédit Ford. Pour obtenir tous les détails relatifs aux offres contenues dans cette publicité, consultez votre concessionnaire Ford, ou appelez le Centre des relations avec la clientèle Ford au 1 800 565-3673. * Achetez l'un des véhicules neufs suivants : [Ranger Sport 2011 à cabine double / F-150 XLT 4x4 2010 SuperCrew] après le rabais du constructeur de [6 000 $ / 8 000 $] et la contribution du concessionnaire de [150 $ / 1 500 $] pour [15 299 $ / 31 299 $] ou, si vous êtes admissible aux primes pour parcs commerciaux, aux primes pour la location quotidienne, ni aux programmes de fidélité Plans A/X/Z/D/F et Plans A/Z. Les taxes s'appliquent au montant total de l'achat après le rabais du constructeur, et avant la déduction de la prime « Recyclez votre véhicule ». Ces offres incluent les frais de transport [1 450 $ / 1 400 $] et la taxe sur l'air climatisé [s/o / 100 $]. ** Les rabais totaux admissibles de 10 300 $ s'appliquent aux Super Duty F-250 à F-450 2011 (à l'exception des châssis-cabines) et représentent une combinaison de 8 000 $ en rabais du constructeur et de 2 300 $ en prime « Recyclez votre véhicule » Ford et 300 $ en prime « Adieu Bazou » (si vous êtes admissible). Les rajustements de prix de 9 500 $ s'appliquent au F-150 2010 XLT 4x4 SuperCrew et représentent une combinaison de 8 000 $ en rabais du constructeur et de 1 500 $ en contribution de concessionnaire. † Offre en vigueur du 1er février au 31 mars 2011 (la « période du programme »). Obtenez 1 000 $ d'accessoires Ford sur mesure (les « accessoires ») pour camions sélectionnés à l'exception des Super Duty 2011 livré ou commandé à l'usine pendant la période du programme (l'« offre »). Cette offre est assujettie à la disponibilité des véhicules et des accessoires. L'offre ne peut être échangée contre de l'argent comptant et ne peut être appliquée qu'aux accessoires admissibles. Toute portion de l'offre non utilisée sera perdue. Le prix total des accessoires peut dépasser 1 000 $. Une seule offre peut être combinée à la plupart des offres aux consommateurs faites par Ford Canada au moment de la commande à l'usine ou de la livraison (mais pas dans les deux cas). Cette offre ne peut être combinée à l'assistance-compétitivité des prix, à la réduction de prix aux gouvernements, aux primes à la location quotidienne, au programme « Connexion commerciale » ou au programme de primes aux parcs commerciaux. Offre d'une durée limitée. Consultez votre concessionnaire pour tous les détails ou appelez le Centre des relations avec la clientèle Ford au 1 800 565-3673. © 2011 Ford du Canada Limitée. Tous droits réservés.

LES ACHETEURS AVISÉS LISENT LES PETITS CARACTÈRES. Les véhicules illustrés peuvent être dotés d'équipements offerts en option. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Ces offres au détail sont en vigueur du 1er février au 31 mars 2011 et peuvent être annulées en tout temps sans préavis. Elles excluent les frais d'immatriculation, l'inscription au RDPRM, le plein de carburant, les frais ou taxes au profit de l'environnement et toutes les taxes applicables. Les taxes s'appliquent sur le montant total de l'achat après la déduction des rabais et des primes (si vous y êtes admissible). Les frais de transport et la taxe sur l'air climatisé (si applicable) sont inclus

ACTUALITÉS

AFGHANISTAN

La réduction de l'aide ne compromettra pas les projets, dit l'ACDI

MALORIE BEAUCHEMIN

OTTAWA — La réduction de l'enveloppe d'aide humanitaire à l'Afghanistan et la relocalisation des employés canadiens en dehors de Kandahar ne nuiront pas aux projets en cours, a assuré hier la vice-présidente du Groupe de travail sur l'Afghanistan et le Pakistan à l'ACDI, Françoise Ducros.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) planifie actuellement les prochains projets qui seront entrepris dans le pays, après le retrait des troupes canadiennes de Kandahar, cette année, a expliqué Mme Ducros devant un comité spécial de la Chambre des communes sur la mission en Afghanistan.

Engagements respectés

Confirmant que l'enveloppe canadienne pour l'aide au développement en Afghanistan sera réduite à 100 millions pour les trois prochaines années – par rapport à plus de 200 millions l'année dernière –, Mme Ducros a toutefois jugé que les projets de développement en cours ne seront pas affectés.

Les engagements pris pour 2011, de bâtir ou remettre sur pied 50 écoles et de former 3000 enseignants, sont sur la bonne voie », a-t-elle souligné en comité.

Le dernier rapport trimestriel de l'engagement du Canada en Afghanistan, pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2010, faisait état de 26 projets d'école terminés et 24 de plus « en chantier ». Plus de 2500 personnes ont par ailleurs reçu une formation en enseignement, stipule le rapport.

Puisque l'armée canadienne quittera sous peu Kandahar, les projets d'aide au développement du gouvernement canadien ne seront plus concentrés dans cette région, a aussi confirmé la vice-présidente du Groupe de travail sur l'Afghanistan et le Pakistan.

La gestion des projets qui ne seront pas terminés sera transférée aux Américains, ou aux Afghans eux-mêmes.

Les critiques des partis de l'opposition craignent que la mission de l'ACDI en Afghanistan soit affectée par cette réduction de l'enveloppe budgétaire pour l'aide au développement, annoncée en novembre, et qu'ainsi certains programmes soient abandonnés.

J'AI FRÔLÉ LA MORT!

Depuis deux saisons, la série documentaire
J'ai frôlé la mort!
diffusée à Canal D propose des histoires bouleversantes de personnes à l'instinct de survie hors du commun.

Peut-être faites-vous partie de ces individus qui ont vu la mort de près.

Si vous avez envie de partager votre aventure exceptionnelle et de participer à **J'ai frôlé la mort!**, inscrivez-vous sur

canalD.com ou ivan.lamontagne@lapressetele.ca

Vous avez jusqu'au 28 février.

Seuls les candidats sélectionnés seront contactés.

LA PRESSE télé
canalD.com
membre de la famille astral

ÉVASION FISCALE

Un complice d'Accurso plaide coupable

FRANCIS VAILLES

L'entrepreneur Francesco Bruno a plaidé coupable, hier, aux accusations d'évasion fiscale portées contre lui par l'Agence du revenu du Canada. L'homme d'affaires et trois de ses entreprises ont produit de fausses factures pour aider des tiers, notamment les sociétés de Tony Accurso, à frauder le fisc.

D'ici 30 jours, Francesco Bruno et ses entreprises devront payer une amende de 1,29 million de dollars. Pour l'essentiel, cette amende équivaut aux impôts que des tiers ont réussi à dissimuler au fisc grâce aux fausses factures.

L'avocat de Revenu Canada, François Lanthier, indique que les factures ont été produites pour la surveillance fictive de chantiers de construction. Les faits se sont produits entre 2004 et 2008. Les entreprises de Tony Accurso qui ont bénéficié des fausses factures sont Simard-Beaudry et Construction Louisbourg.

Les accusations contre M. Bruno sont de nature pénale. Aucune accusation en vertu du Code criminel n'a été retenue contre lui. Francesco Bruno n'avait pas d'antécédents judiciaires.

Rappelons que, au mois de décembre, Simard-Beaudry et Construction Louisbourg ont aussi plaidé coupables d'avoir éludé 4,1 millions de dollars d'impôts. La première partie de l'évasion fiscale de 4,1 millions a été réalisée grâce à de fausses factures et, l'autre, par la déduction de dépenses non admissibles.

Dans le dossier de Tony Accurso, le fisc avait indiqué que les fausses factures s'élevaient en tout à 8,6 millions de dollars. De cette somme, les fausses factures produites par les entreprises de Francesco Bruno totalisaient 3,9 millions. Les entreprises de M. Bruno ayant servi à perpétrer l'infraction sont B.T. Céramiques, de même qu'Entretien Torelli et la société à numéro 3 703 436 Canada.

Francesco Bruno n'en a pas terminé avec le fisc. Deux des chefs d'accusation auxquels il a plaidé coupable portent sur des déclarations fausses ou trompeuses dans ses propres déclarations de revenus.

Francesco Bruno a produit de fausses factures pour les entreprises de M. Accurso, mais également pour la société Parox Marble & Granite. En échange de chaque fausse facture, Francesco Bruno et ses entreprises obtenaient un chèque. Ils compensaient le chèque par un versement d'argent liquide au client, comme les entreprises de M. Accurso. Ils gardaient une commission pour la transaction.

Des 16 chefs d'accusation contre M. Bruno et ses entreprises, 8 ont été abandonnés, pour diverses raisons.

D'autres accusations

Francesco Bruno n'en a pas terminé avec le fisc. Deux des chefs d'accusation auxquels il a plaidé coupable portent sur des déclarations fausses ou trompeuses dans ses propres déclarations de revenus. Ainsi, en 2005 et 2007, M. Bruno a omis de déclarer 1,2 million de dollars, ce qui lui a permis d'éluder le paiement de 287 475$ en impôts. Il devra donc acquitter cette facture, en plus des intérêts, a indiqué François Lanthier.

Deux des administrateurs de B.T. Céramiques sont également accusés dans cette affaire, soit Alfredo Magalhaes et Rodolfo Palmerino. Leurs causes seront entendues d'ici deux mois, si tout va bien. Les accusations contre Gisella Palmerino, conjointe de M. Bruno, ont été abandonnées.

Rappelons que l'entreprise B.T. Céramiques a ses bureaux dans un immeuble commercial qui appartient à la famille du chef mafieux Vito Rizzuto, emprisonné aux États-Unis, et à celle de son ex-conseiller Paolo Renda, porté disparu depuis le printemps dernier.

Daniel Bédard échappe à l'étiquette de délinquant dangereux

CHRISTIANE DESJARDINS

Pour avoir menacé un procureur de la Couronne de le frapper avec une batte de baseball lors d'un procès, en avril 2009, Daniel Bédard écope de cinq ans de prison. Mais l'homme de 52 ans ne sera pas déclaré délinquant dangereux ni à contrôler.

C'est la décision que le juge de la Cour supérieure Claude Champagne a rendue, hier, à Montréal. Le magistrat a fait valoir qu'il privilégiait les critères de dénonciation, de dissuasion et d'exemplarité, sans écarter les possibilités de réhabilitation de l'accusé.

Bédard, qui est en prison depuis cet incident de 2009, a refusé d'assister au prononcé de la peine. « J'ai pas de peine à recevoir d'un bandit », a-t-il fait valoir, avant de retourner dans les quartiers de détention. Fidèle à ses habitudes, il a toutefois pris le temps de lancer des flèches à la procureure de la Couronne qui a piloté ce dossier, Josée Lemieux, ainsi qu'à ses collègues en grève, « qui se plaignent de gagner juste 100 000$ » par année.

Ce technologue en bâtiments est en guerre contre le système depuis 2005. Cela a commencé par un différend avec l'Ordre des technologues du Québec, puis avec l'Ordre des ingénieurs, ce qui lui a valu deux procès. À partir de là, les choses ont dégénéré. L'incident pour lequel il a été condamné hier s'est produit pendant son procès contre l'Ordre des ingénieurs, au terme duquel il a d'ailleurs été déclaré coupable de harcèlement. Exaspéré par l'attitude de l'accusé, le juge l'avait condamné à 54 mois de prison. Dans la foulée de ce procès, il a été accusé de menaces et de harcèlement envers le procureur de la Couronne, Jacques Rouillier, ce dont il a été reconnu coupable par un jury il y a un an. S'il a fallu autant de temps pour prononcer la peine, c'est que la Couronne demandait qu'il soit déclaré délinquant dangereux ou à contrôler. Pour trancher, il fallait obtenir des évaluations psychiatriques au sujet de Bédard.

Des offres qui ne vous laisseront pas de glace !

Vous conduisez une Acura 2005 ou d'une année antérieure ? OBTENEZ UNE INSPECTION MULTIPOINT GRATUITE‡ + UNE ASSISTANCE ROUTIÈRE D'UN AN GRATUITE‡

ACURA DEVANT.
acuraquebec.ca

ACURA MÉTROPOLITAIN
5625, boul. Métropolitain
St-Léonard
514 362-2872

ACURA BROSSARD
9100, boul. Taschereau
Brossard
450 659-1616

LUCIANI ACURA
4040, rue Jean-Talon O.
Montréal
514 340-1344

ACURA DE LAVAL
2500, boul. Chomedey
Laval
450 682-4050

ACURA PLUS
255, boul. de la Seigneurie
Blainville
450 435-4455

ACURA GABRIEL
4648, boul. Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux
514 696-7777

L'acheteur avisé lit les petits caractères : * Offre d'une durée limitée du 28 janvier au 28 février 2011 applicables à la location pour usage personnel seulement des modèles neufs Acura TL 2011 (UA8F2BJ) et MDX 2011 (YD2H2BJN) par le biais de Services Financiers Honda sur approbation de crédit. Le versement mensuel pendant 48 mois s'élève à 348 $/548 $ moyennant un versement initial de 7 798 $/9 168 $ ou un véhicule de reprise d'une valeur équivalente pour le TL/MDX. Le paiement du premier mois et un dépôt de garantie de 0$ sont payables dès l'entrée en vigueur du contrat de location. Les frais de transport, de préparation ainsi que la taxe sur le climatiseur sont inclus. Les taxes, frais d'immatriculation et d'assurance sont en sus. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 96 000 km pour 48 mois au taux de 0,15 $/ km. Le concessionnaire peut louer à plus bas prix. Les offres sont sujettes à approbation de crédit. ◊ Offres de financement d'une durée limitée par l'entremise des Services Financiers Honda Inc. sur approbation de crédit. Le taux en financement jusqu'à 48 mois sur la gamme des modèles TL et MDX 2011 est de 1,0%. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut devoir échanger un véhicule. Valide sur les véhicules en inventaire seulement. Offres valides pour les résidents du Québec seulement chez les concessionnaires participants Acura du Québec. Photos à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire Acura pour tous les détails. ‡ L'offre se termine le 31 mars 2011 et est valide pour les véhicules Acura de l'année 2005 ou d'une année antérieure. Une limite de couverture s'applique à certains services. Certaines conditions peuvent s'appliquer. Voyez votre concessionnaire Acura pour tous les détails.

Liquidation

fin de saison

LIQUIDATION
40% à 50%
de rabais
sur notre prix original*

sur TOUS les vêtements d'hiver pour junior
(manteaux ou pantalons)

LIQUIDATION
30% à 50%
de rabais
sur notre prix original*

sur TOUS les vêtements de ski de fond, de ski alpin et de planche à neige

sur TOUS les manteaux de ville

sur TOUTES les bottes d'hiver

LIQUIDATION
20% à 50%
de rabais
sur notre prix original*

sur TOUS les accessoires de vêtements et d'équipement pour le ski alpin et la planche à neige

sur une VASTE sélection d'équipement de hockey incluant les patins et les bâtons

LIQUIDATION
20% à 40%
de rabais
sur notre prix original*

sur TOUS les équipements de ski de fond, de ski alpin et de planche à neige

sur TOUTES les raquettes à neige

Courez la **chance** de **rencontrer** **Sidney Crosby** à Pittsburgh![†]

Détails et inscription à sc87rendezvous.com

[†]Aucun achat requis pour participer au concours. Le concours débute le 21 janvier 2011 à 00h01 HAE et se termine le 20 février 2011 à 23h59 HNE. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins de participation admissibles reçus pendant la durée du concours. Pour qu'un bulletin soit valide, il doit être dûment complété et inclure une bonne réponse à la question mathématique. Tirage le 21 février 2011 à 14h00 HNE. Le concours n'est offert qu'aux résidants des provinces du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick qui ont atteint l'âge de la majorité au moment de l'inscription au concours. La valeur de tous les prix offerts dans le cadre de ce concours est de 9500$. Voir tous les détails et règlements du concours à sc87rendezvous.com

sports experts®

» Meilleure forme. Meilleure vie.

*Certains magasins franchisés Sports Experts® peuvent avoir offert des produits à un prix moindre que notre prix original. La sélection de produits et les prix peuvent varier d'un magasin à l'autre.

Cette promotion de 14 jours débute le mercredi 9 février 2011. Les rabais de cette annonce sont en vigueur du mercredi 9 février au mardi 22 février 2011. Les rabais sur certains produits peuvent se prolonger après cette promotion. Si nous découvrons des erreurs ou omissions dans la publicité, Sports Experts® fera les corrections et en avisera les consommateurs le plus rapidement possible. Les quantités peuvent être limitées. La sélection (styles, couleurs, grandeurs et modèles) peut varier par magasin. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités achetées.

®Marque déposée de Le Groupe Forzani ltée.

SE-09FE11-0001-01

sportsexperts.ca

ACTUALITÉS

Le clan Villanueva veut faire accuser le policier Lapointe

CATHERINE HANDFIELD

Les avocats du clan Villanueva vont demander à un juge de la Cour du Québec de déterminer s'il y a matière à porter des accusations criminelles contre le policier Jean-Loup Lapointe, contrairement à ce que la Couronne avait décidé.

Me Alain Arsenault, avocat de Jeffrey Sagor Metellus, en a fait l'annonce hier lors de l'enquête sur la mort de Fredy Villanueva, abattu par l'agent Lapointe à Montréal-Nord le 9 août 2008. Deux autres jeunes, Jeffrey Sagor Metellus et Denis Méas, avaient reçu une balle.

Au cours des prochaines semaines, les avocats des deux blessés et de la famille Villanueva déposeront une plainte privée à la Cour du Québec. En vertu de cette procédure, un citoyen peut se substituer à l'État et dénoncer lui-même ce qu'il croit être un crime.

Si la demande lui apparaît fondée, le juge coordonnateur ou son adjoint pourra demander à un juge de faire une « préenquête » à huis clos en entendant différents témoins. Le juge décidera alors s'il y a assez de preuves pour porter des accusations.

« On aurait aimé avoir votre rapport (avant de déposer la plainte), a dit Me Arsenault au coroner André Perreault. Ne tenez pas pour acquis qu'on veut vous manquer de respect et qu'on pense que votre opinion n'a pas d'importance, mais on est conscients des délais. »

Alain Arsenault a rappelé que la publication du rapport du coroner pourrait être retardée de plusieurs mois, car la Ville de Montréal a choisi de s'adresser à la Cour supérieure pour faire casser une décision du coroner. Le 27 octobre, ce dernier a autorisé un débat sur les mécanismes de sécurité de l'étui de l'arme à feu des policiers de Montréal. Même si ce débat était frappé d'un interdit de publication, la Ville s'y est opposée.

L'avocat de Dany Villanueva, Gunar Dubé, déposera lui aussi une plainte privée au nom de Fredy. « On a donné l'immunité à Jean-Loup Lapointe avant même de commencer l'enquête et c'est inacceptable », a-t-il dit. Fin 2008, la Couronne a conclu que le policier n'avait commis aucune infraction criminelle.

PHOTO PATRICK SANFACON, LA PRESSE

Sylvain Loiselle a comparu hier au palais de justice de Joliette au lendemain de la découverte du corps de sa sœur de 48 ans à Saint-Lin-Laurentides.

Femme découverte sans vie à Saint-Lin-Laurentides

Son frère accusé de meurtre

HUGO MEUNIER

Un homme de 45 ans a été formellement accusé de meurtre, mardi, au palais de justice de Joliette, au lendemain de la découverte du corps de sa sœur de 48 ans dans sa résidence de Saint-Lin-Laurentides, dans Lanaudière.

Sylvain Loiselle a aussi été accusé de négligence criminelle entraînant des lésions et de séquestration de son neveu, le fils de la victime, lourdement handicapé. Les policiers ont retrouvé lundi matin le jeune homme de 20 ans, déshydraté et affamé, au sous-sol du bungalow de la rue Bernard. Sa vie n'est pas en danger. Le corps de sa mère, Linda Loiselle, gisait à l'étage et portait de multiples traces de violence provoquées par un objet contondant.

Sylvain Loiselle est aussi accusé de négligence criminelle entraînant des lésions et de séquestration du fils de la victime, lourdement handicapé. Les policiers ont retrouvé lundi matin le jeune homme de 20 ans, déshydraté et affamé, au sous-sol du bungalow de la victime.

Impassible

Lors de sa brève comparution devant le juge, mardi après-midi, Sylvain Loiselle a écouté, impassible, la liste des accusations qui pesaient contre lui. Ce colosse à la mâchoire carrée a balayé la salle du regard avant de reprendre le chemin des cellules. Il retournera en cour vendredi pour la communication de la preuve.

Sylvain Loiselle a un lourd dossier criminel. Ses nombreux antécédents en matière d'agression, de vol et de stupéfiants remontent aux années 80. Il a déjà purgé plusieurs années de pénitencier.

Peu de détails

Il aurait tué sa sœur autour du 1er février dernier. Les détails entourant l'affaire transpirent au compte-gouttes. La Sûreté du Québec se montre peu bavarde sur les mobiles de ce meurtre et la manière dont il a été commis. On sait seulement que l'accusé s'est lui-même rendu aux autorités. Il aurait aussi peut-être verrouillé la porte derrière lui en quittant les lieux du crime, ce qui lui aurait valu les accusations de négligence et de séquestration, car son neveu est incapable de subvenir seul à ses besoins.

L'avocat qui représente l'accusé avait également peu d'information sous la main. Me Michel Leclerc a reçu une déclaration vidéo de son client, mais il n'en avait toujours pas pris connaissance hier après-midi. L'avocat n'a pas voulu commenter l'état d'esprit de son client. La grève des procureurs de la Couronne aurait par ailleurs compliqué l'échange d'information et de détails entourant la preuve, a indiqué Me Michel Leclerc.

Comparution retardée

La comparution de Sylvain Loiselle et de plusieurs autres individus a d'ailleurs été retardée en raison d'une manifestation des procureurs de la Couronne devant le palais de justice. Une dizaine de juristes avaient dressé des piquets de grève devant l'entrée lorsque le fourgon qui amenait Loiselle est arrivé. Le conducteur du fourgon a d'abord voulu respecter les piquets de grève, puis il les a franchis quelques heures plus tard, sous escorte policière.

UNE TEMPÊTE N'ARRÊTE PAS LE PLAISIR.

BMW EfficientDynamics
Moins d'émissions, plus de plaisir.

Le BMW 328i xDrive 2011

MENSUALITÉS À LA LOCATION 508 $** | TAUX À LA LOCATION 2,9 % | TRANSMISSION AUTOMATIQUE SANS FRAIS. UNE VALEUR DE : 1 600 $*

ACOMPTE DE 0 $ | JUSQU'À 48 MOIS

ENTRETIEN RÉGULIER SANS FRAIS.
4 ans ou 80 000 km†

Le BMW 328i xDrive Édition Exécutive 2011

MENSUALITÉS À LA LOCATION 598 $** | TAUX À LA LOCATION 2,9 % | TRANSMISSION AUTOMATIQUE SANS FRAIS ET UN RABAIS SUR L'ENSEMBLE EXÉCUTIF D'UNE VALEUR DE : 3 200 $*

ACOMPTE DE 0 $ | JUSQU'À 48 MOIS

L'ENSEMBLE EXÉCUTIF COMPREND: SYSTÈME DE NAVIGATION BMW, VOLANT GAINÉ EN CUIR, CONTRÔLE DE DISTANCE EN STATIONNEMENT À L'ARRIÈRE ET PLUS ENCORE.

Montréal BMW Canbec 4090, rue Jean-Talon Ouest 514.731.7871 bmwcanbec.com
Laval BMW Laval 2450, boul. Chomedey 450.682.1212 514.990.2269 bmwlaval.com
Rive-Sud Park Avenue BMW 8400, boul Taschereau Ouest 450.445.4555 514.875.4415 parkavenuebmw.com
Rive-Sud BMW Sainte-Julie 1633, boul. Armand-Frappier 450.922.1633 514.875.4400 bmwsaintejulie.com
Blainville Hamel BMW 620, boul. de la Seigneurie Ouest 450.437.5050 hamelbmw.com
West Island BMW West Island 2000, aut. Transcanadienne Sud 514.683.2000 bmwwestisland.com

Le taux de location est celui offert par Services financiers BMW sur approbation du crédit uniquement quant au modèle ci-après cité en stock. BMW 328i xDrive / BMW 328i xDrive Édition Exécutive: le prix de vente est de 40 965 $ / 47 915 $. * Ce rabais est inclus dans les offres à l'achat et à la location. ** Pour une location de 48 mois avec un taux d'intérêt annuel de 2,9 % comportant une mensualité de 508 $ / 598 $ un montant de 3595 $ / 3795 $ est exigé à la signature du contrat de location, lequel montant inclut l'acompte (si applicable), un dépôt de sécurité, la première mensualité, les frais de transport et de préparation, les frais d'administration du concessionnaire ainsi que l'enregistrement d'une hypothèque mobilière. La valeur résiduelle du véhicule à l'échéance du terme est de 17 179 $ / 20 167 $. La mensualité varie selon le montant de l'acompte versé et de la valeur résiduelle. L'obligation totale pour la location (incluant l'acompte) est de 26 894,51 $ / 31 430,70 $. Le kilométrage annuel alloué est de 20 000 km; 0,15 $ du kilomètre excédentaire. Conditions générales : le concessionnaire peut louer (ou vendre) à prix moindre. Le coût de l'enregistrement du véhicule, les frais d'immatriculation, les options, l'assurance et les taxes applicables sur le dépôt et sur les mensualités sont en sus. Des frais peuvent être exigés pour usure excessive. Ces offres sont d'une durée limitée, mutuellement exclusives, sujettes à la disponibilité et peuvent être modifiées ou annulées sans préavis. Le véhicule doit être livré au plus tard le 28 février 2011. Certaines conditions s'appliquent. Consultez un concessionnaire BMW pour obtenir tous les détails. Photo à titre indicatif seulement. † Les modèles BMW 2011 achetés au Canada d'un concessionnaire autorisé sont couverts par un programme d'entretien sans frais de 4 ans ou 80 000 km, selon la première éventualité.
© 2011 BMW Canada Inc. « BMW », le logo BMW, tous les noms de modèles BMW et toute autre famille de marques, d'images et de symboles relatifs à BMW sont la propriété exclusive et/ou des marques déposées de BMW AG utilisées sous licence.

FORUM SOCIAL MONDIAL DE DAKAR

Lancement d'une campagne pour lutter contre les paradis fiscaux

LAURENCE BOUTREUX
AGENCE FRANCE PRESSE

DAKAR — Les paradis fiscaux sont « des armes de destruction massive pour le développement des pays pauvres », a dénoncé la députée européenne Eva Joly, hier au Forum social mondial de Dakar, en s'associant à une campagne mondiale pour « obliger les multinationales à rendre des comptes ».

Devant des altermondialistes du monde entier, l'ancienne magistrate franco-norvégienne a d'abord rappelé que « cela fait 10 ou 15 ans que le rôle néfaste des paradis fiscaux est connu ».

« Mais si on ne parvient pas à les combattre, c'est parce qu'ils sont le nœud d'intérêts convergents très forts », a-t-elle argumenté. Les gouvernements subventionnent ainsi, sans le dire, les multinationales en leur permettant de ne pas payer d'impôts, les dirigeants des pays pauvres s'octroient des fortunes par la corruption, les partis politiques se financent illégalement, ajoute-t-elle.

« Très peu de personnes sont conscientes que les pays en développement perdent annuellement bien plus d'argent du fait de l'évasion fiscale que ce qu'ils reçoivent en aide de la part des pays riches. » — Mariana Paoli, au nom de l'ONG Christian Aid basée à Londres

Pression sur les banques

Pour M^me^ Joly, il s'agit à présent de mettre directement la pression sur les banques et entreprises multinationales, qui localisent leurs profits où bon leur semble et entretiennent le plus grand secret sur leurs comptes.

Comment ? En les obligeant « à présenter les activités et les résultats de chacune de leurs filiales, pays par pays », ont affirmé huit organisations de la société civile de divers continents (dont Tax Justice Network Africa, CCFD-Terre solidaire, Oxfam France, Christian Aid, Latindadd).

Ils ont lancé à Dakar la campagne internationale *Stop paradis fiscaux* qui a pour objectif d'interpeller les dirigeants des pays du G20 « pour qu'au prochain sommet à Cannes, en novembre 2011, ils mettent enfin sur la table des mesures concrètes pour lutter contre l'opacité financière ».

La Brésilienne Mariana Paoli, au nom de l'ONG Christian Aid basée à Londres, a insisté devant la presse sur l'importance « du lien entre impôt et développement ».

« Très peu de personnes sont conscientes que les pays en développement perdent annuellement bien plus d'argent du fait de l'évasion fiscale que ce qu'ils reçoivent en aide de la part des pays riches », a-t-elle souligné.

C'est ainsi qu'en Zambie, où les exportations de cuivre et de cobalt sont très importantes, « l'ensemble du secteur minier ne représente que 4 % des recettes fiscales », a assuré Maylis Labusquière, de l'ONG Oxfam France, la plupart des entreprises étrangères n'y payant pas les impôts dus.

Dans la lutte contre l'opacité financière, « il y a quand même des choses qui bougent », a avancé la Française Mathilde Dupré du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD) citant une mesure adoptée en 2010 aux États-Unis, pour obliger les industries extractives cotées à New York à communiquer tous les paiements faits aux gouvernements étrangers, projet par projet.

Car la palme de l'opacité financière revient, sans surprise, aux banques : « Les leaders européens de la banque et des assurances ont, en moyenne, 25 filiales chacun dans les îles Caïmans », a relevé le CCFD dans son rapport intitulé *L'économie déboussolée*.

MCLes noms, logos, noms de produits, noms des caractéristiques, images et slogans Hyundai sont des marques de commerce appartenant à Hyundai Auto Canada Corp. ◊Offres de financement à l'achat sur approbation du crédit des Services financiers Hyundai sur les modèles neufs Sonata 2011, taux annuel de financement de 0,9 % sur 60 mois. Frais de récupération des pneus et de climatiseur de 115 $ (15 $ et 100 $ respectivement) et frais de livraison et destination de 1 565 $ inclus. Frais d'immatriculation, d'assurance et RDPRM (Québec seulement) et toutes taxes applicables en sus pour toutes les offres. Les frais de livraison et de destination comprennent les frais de transport et de préparation, d'administration du concessionnaire et un plein de carburant. Exemple de financement : Sonata GL 2011 à 6 rapports à 24 329 $ à un taux annuel de 0,9 % équivaut à des mensualités de 414,83 $ pour 60 mois sans comptant initial, pour une obligation totale de 24 890 $. Prix d'achat comptant de 24 329 $. Coût d'emprunt de 560,80 $. L'exemple de financement comprend les frais de livraison et de destination de 1 565 $, les droits, autres frais divers (115 $) et toutes les taxes applicables. Frais d'immatriculation, d'assurance, RDPRM et d'enregistrement en sus. *Offres de location sur approbation du crédit des Services financiers Hyundai sur les modèles neufs Sonata GL 2011 à 6 rapports. Mensualité de 299 $ pour 60 mois sans obligation au terme du contrat de location. Comptant initial de 3 285 $ et première mensualité exigée. Obligation totale de location de 21 225 $. Les offres de location comprennent les frais de livraison et de destination de 1 565 $, les droits, autres frais divers (115 $) et toutes les taxes applicables. Frais d'immatriculation, d'assurance et d'enregistrement en sus. Aucun dépôt de sécurité (0 $) pour tous les modèles. Kilométrage annuel de 20 000 km, 10¢ par km additionnel. Les frais de livraison et de destination comprennent les frais de transport et de préparation, d'administration du concessionnaire et un plein de carburant. ♦Prix des modèles montrés : Sonata Limited 2011 à 30 679 $. Frais de 115 $ (taxe des pneus 15 $ et taxe climatiseur 100 $), livraison et de destination de 1 565 $ pour la Sonata 2011 inclus. Frais d'enregistrement, d'assurance, d'immatriculation, RDPRM et taxes applicables en sus. Les frais de livraison et de destination comprennent les frais de transport et de préparation, d'administration du concessionnaire et un plein de carburant. ♦◊*Offres d'une durée limitée pouvant être modifiées ou annulées sans avis préalable. Voir un concessionnaire pour tous les détails. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Les stocks sont limités. Le concessionnaire pourrait devoir commander le véhicule. ▲Cotes de sécurité '5 étoiles' décernées par l'Agence fédérale américaine de sécurité routière (NHTSA) dans le cadre du Programme d'évaluation des nouveaux véhicules (NCAP – New Car Assessment Program; www.safercar.gov). La cote de sécurité 5 étoiles s'applique à toutes les versions de la Sonata 2011 construites entre le 2 juillet et le 7 septembre 2010. ∞Basé sur le rapport de l'AIAMC de décembre 2010. ^Comparaison des consommations de carburant basée sur les cotes de consommation combinées de la Sonata GL 2011 manuelle à 6 rapports (7,35 L/100 km) et les cotes de consommation combinées d'ÉnerGuide 2011 pour les véhicules pleine grandeur. Cotes de consommation d'essence de la Sonata GL manuelle à 6 rapports (5,7 L/100 km sur autoroute, 8,7 L/100 km en ville) basées sur les cotes d'ÉnerGuide 2011. Les cotes de consommation sont présentées à des fins comparatives uniquement. Les consommations réelles peuvent varier selon les conditions de conduite et l'ajout de certains accessoires automobiles. ‡Avec l'ensemble Navigation en option, les fonctions vocales du système mains libres Bluetooth® et de la navigation ne reconnaissent que les commandes en anglais ΩPuissance de la Sonata 2011 estimée selon les tests effectués par le constructeur. Puissance des moteurs 4 cylindres basée sur les données publiées pour les moteurs 4 cylindres atmosphériques par l'AIAMC des véhicules de classe intermédiaire.

Faites parler de vous

Affichez votre entreprise sur weblocal.ca

Chaque mois, plus de 2 millions de consommateurs visitent **weblocal.ca** pour y trouver des entreprises offrant les produits et services recherchés.

Annoncer avec **weblocal.ca** vous permet de vous démarquer de vos compétiteurs et vous procure un meilleur positionnement dans les principaux moteurs de recherche.

Rejoignez les consommateurs à la recherche d'une entreprise comme la vôtre. Appelez dès aujourd'hui le **1.888.993.2562** afin d'apprendre comment **weblocal.ca** peut contribuer au succès de votre entreprise.

weblocal.ca
Trouvez. Évaluez. Partagez.

Une division de Transcontinental

LE TOUR DU GLOBE

ÉTATS-UNIS

L'éloge de Guantánamo

L'ancien secrétaire américain à la Défense de George W. Bush, Donald Rumsfeld, estime que Guantánamo était « une des meilleures prisons du monde ». Dans un entretien diffusé sur la chaîne Fox, M. Rumsfeld, assure que la prison ouverte en janvier 2002 pour les détenus de la guerre contre le terrorisme lancée par le président Bush est « extrêmement bien dirigée ». « Ce qui fend le cœur à propos de Guantánamo (...), c'est que pour une raison que j'ignore, l'Administration n'a pas réussi à convaincre qu'il s'agissait d'une excellente idée. » — AFP

PHOTO ARCHIVES GETTY IMAGES

Donald Rumsfeld

LIBYE

Opposant arrêté

Jamal al-Hajji, écrivain qui a appelé à des manifestations en Libye, a été arrêté le 1er février à Tripoli. Il est accusé d'avoir heurté un homme avec sa voiture, selon Amnistie internationale (AI), qui estime qu'il s'agit d'« un prétexte pour camoufler une arrestation politique ». Des groupes Facebook qui réunissent quelques centaines de membres ont lancé depuis quelques jours un appel à manifester le 17 février en Libye pour la Journée de la colère. — AFP

ITALIE

Vers un procès de Berlusconi ?

Le parquet de Milan compte demander aujourd'hui l'ouverture d'un procès contre le président Silvio Berlusconi dans l'affaire de prostitution présumée du Rubygate, du nom d'une mineure marocaine de 17 ans. Berlusconi est également soupçonné d'avoir abusé de son pouvoir pour faire relâcher la jeune fille, arrêtée pour le vol présumé de 3000 €, afin d'éviter que leur relation ne soit révélée. Ses défenseurs affirment qu'il est intervenu pour éviter un incident diplomatique parce qu'il croyait que Ruby était la nièce du président égyptien, Hosni Moubarak. — AP

GRANDE-BRETAGNE

La Suède prise à partie

La défense de Julian Assange, fondateur de WikiLeaks, qui combat devant la justice britannique sa demande d'extradition par la Suède, a mis hier la procureure suédoise au défi de venir s'expliquer vendredi à Londres, après avoir fait citer à la barre plusieurs témoins très critiques sur ses méthodes. Hier, la défense a cité à la barre un ancien procureur suédois, Sven Erik Alhem, qui a dit ne pas très bien comprendre pourquoi Assange ne pourrait pas être entendu en Grande-Bretagne, si les autorités britanniques sont d'accord. — AFP

PHOTO JACQUES DEMARTHON, AGENCE FRANCE-PRESSE

Les révélations sur les vacances de la ministre des Affaires étrangères Michelle Alliot-Marie (à gauche) et sur celles du premier ministre François Fillon ont l'effet d'une bombe en France.

Parfum de scandale autour des vacances en Égypte du premier ministre français

ANABELLE NICOUD

Après Ben Ali, Moubarak. Le premier ministre de la France, François Fillon, a admis hier s'être rendu en Égypte à l'invitation du président Hosni Moubarak pour y passer les vacances de Noël. En pleine polémique sur les vacances de la ministre des Affaires étrangères Michèle Alliot-Marie en Tunisie, cette révélation a suscité une polémique hier.

Comme Michèle Alliot-Marie (surnommée « MAM » en France), François Fillon a pris ses vacances du 26 décembre au 2 janvier. « Par souci de transparence », un communiqué a donné hier après-midi les détails de ce voyage: le premier ministre a bien été hébergé par les autorités égyptiennes, qui ont aussi mis à sa disposition un avion, pour un déplacement interne, et un bateau, pour une croisière sur le Nil. En fait, le communiqué a devancé de quelques heures la parution, aujourd'hui, de l'hebdomadaire satirique *Le Canard enchaîné*, qui consacre sa une à ce gouvernement qui « décolle à plein tube ».

« On ne mélange pas les genres, on ne profite pas de sa fonction pour se faire offrir un tel avantage, c'est aussi simple que ça, ça s'appelle l'éthique », s'est emporté hier un député socialiste cité par *Libération*. À la tête du Parti socialiste, Martine Aubry, citée par la radio Europe 1, estime quant à elle que le gouvernement a perdu le sens de l'esprit public. Le quotidien communiste *L'Humanité*, lui, qualifie carrément l'affaire de scandale d'État.

Vacances en Tunisie

Les vacances égyptiennes de François Fillon tombent on ne peut plus mal pour le gouvernement, ébranlé par une série de révélations sur les vacances en Tunisie de Michèle Alliot-Marie. Au début du soulèvement qui allait sonner le glas du régime Ben Ali, MAM a en effet voyagé à bord d'un jet privé appartenant à une société de Belhassen Trabelsi, le beau-frère du président, aujourd'hui réfugié au Canada, ont révélé *Le Canard enchaîné* et le site *Mediapart*. Contestée pour l'aide qu'elle a offerte à la Tunisie jusqu'aux derniers jours de la présidence de Ben Ali, MAM doit depuis essuyer de nombreuses critiques et appels à la démission.

« La polémique, ça suffit ! » a-t-elle tonné, hier, devant l'Assemblée nationale. « Les mensonges, les insinuations malveillantes, les contre-vérités ne sont pas dignes du débat politique français. (...) Je suis honnête et soucieuse d'éthique, toute ma vie politique en témoigne. » Quelques heures avant que la nouvelle de son voyage égyptien ne soit rendue publique, François Fillon avait renouvelé son soutien à sa ministre. Selon les médias français, la polémique sur les voyages de ses ministres se répercutera sans doute sur la prestation télévisée du président Nicolas Sarkozy, ce soir.

– Avec AFP.

Message de la ministre
de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Du 14 au 18 février se tiendront les Journées de la persévérance scolaire. Ces journées se veulent une vitrine exceptionnelle pour témoigner de la mobilisation des parents, du réseau scolaire, du monde municipal, du milieu des affaires et de la société en général. Ensemble, tous ces acteurs contribuent à favoriser la persévérance et la réussite scolaires de nos garçons et de nos filles.

Spectacles, conférences, envois de cartes virtuelles, les initiatives sont nombreuses dans chacune des collectivités et constituent de belles occasions de valoriser les efforts de nos jeunes.

J'invite donc la population à se faire complice et solidaire de la persévérance et de la réussite scolaires en arborant fièrement le ruban vert et blanc, symbole des Journées de la persévérance scolaire, car l'avenir de nos jeunes s'écrit à l'école. Faisons tous nos devoirs!

LINE BEAUCHAMP

L'AVENIR S'ÉCRIT À L'ÉCOLE. FAISONS TOUS NOS DEVOIRS.

www.mels.gouv.qc.ca

Québec

Vous conduisez une Honda 2005 ou d'une année antérieure?

Obtenez gratuitement :
› une inspection multipoint
› une assistance routière pour 1 an

Pour tous les détails, prenez rendez-vous dès maintenant chez votre concessionnaire Honda.

HONDA
PIÈCES ET SERVICE D'ORIGINE

L'Association des concessionnaires Honda du Québec | hondaquebec.ca

L'offre se termine le 31 mars 2011 et est valide pour les véhicules Honda de l'année 2005 ou d'une année antérieure. Une limite de couverture et certaines conditions s'appliquent à certains services. Pour plus de renseignements, veuillez vous adressez à votre concessionnaire Honda.

MONDE

ÉGYPTE

Waël Ghoneim, héros malgré lui

Au 15e jour des manifestations en Égypte, la foule était plus importante que jamais, hier, sur la place Tahrir, au Caire. Plusieurs manifestants s'y étaient même rendus pour la première fois. Parmi eux, l'internaute Waël Ghoneim, tout juste sorti de prison. Le cri du cœur qu'il a lancé lundi soir à la télévision a bouleversé les Égyptiens et transformé le jeune homme en héros de la révolution, raconte notre collaboratrice.

PHOTO DYLAN MARTINEZ, REUTERS

« J'aime à appeler ça la révolution Facebook mais après avoir vu les gens ici, je dirais que c'est la révolution du peuple égyptien », a lancé Waël Ghoneim à la foule hier, place Tahrir.

MARION GUÉNARD
COLLABORATION SPÉCIALE

LE CAIRE — « Les larmes de Waël, de véritables larmes, venues du fond du cœur, ont littéralement changé l'état d'esprit de millions d'Égyptiens… Pardon, non, de millions d'Arabes qui regardaient l'interview, comme nous tous », s'enthousiasme la mystérieuse et pourtant célèbre blogueuse Zeinobia, sur son site *Egyptian Chronicles*.

Encore inconnu du grand public il y a deux jours, Waël Ghoneim est devenu le héros, le visage, l'icône de la révolution en Égypte à la suite d'une interview donnée lundi soir sur la chaîne privée égyptienne Dream 2.

Cadre pour le géant américain Google au Moyen-Orient, ce jeune homme, arrêté le 25 janvier, premier jour du soulèvement, a passé 12 jours dans les geôles de la Sûreté de l'État, les services secrets égyptiens. Pourquoi ? Parce qu'il est l'administrateur du groupe Facebook *Nous sommes tous Khaled Saïd*, un jeune homme battu à mort par la police en juin 2010 à Alexandrie, devenu symbole, dans la rue et sur le web, de la brutalité policière.

La voix enrouée, étouffant les sanglots, Waël Ghoneim raconte sa détention. Douze jours de black-out total alors que, à l'extérieur, sa famille, folle d'inquiétude, écume les hôpitaux du Caire. Douze jours de silence alors que, sur le pavé, la rage de la rue gronde et le sang coule. Douze jours durant lesquels il n'a pourtant pas été maltraité par la Sûreté de l'État, connue pour ses méthodes musclées.

Et quand, sur le plateau, la présentatrice lui fait défiler sous les yeux les images terribles des morts de la révolution, il s'effondre : « Je veux dire à toutes les mères et à tous les pères qui ont perdu un enfant que je suis désolé, mais que ce n'est pas notre faute. Je jure devant Dieu que ce n'est pas notre faute ! C'est la faute de tous ceux qui tiennent le pouvoir et qui s'y accrochent ! »

Honnêteté et modestie

Waël Ghoneim se défend d'être un héros. « Les héros sont ceux qui étaient dans la rue, ceux qui se sont fait tabasser, ceux qui se sont fait arrêter, qui se sont mis en danger. » Durant la demi-heure que dure l'entretien, le jeune homme ne cesse de répéter son amour pour l'Égypte : « Nous voulions nous battre pour nos droits et pour notre pays. C'est notre pays ! »

Ce discours est allé droit au cœur des Égyptiens et marque déjà un tournant dans la mobilisation populaire. Sur l'internet d'abord. Sur Twitter, les réactions sont tombées en cascade. « La prochaine fois que quelqu'un doutera des raisons de l'occupation de la place Tahrir, faites-lui regarder l'interview de Ghoneim », dit Sarah Carr, journaliste égypto-britannique très engagée.

Discours place Tahrir

Par ailleurs, la foule a réservé un accueil triomphal à Waël Ghoneim, hier, place Tahrir. « J'aime à appeler ça la révolution Facebook, mais après avoir vu les gens ici, je dirais que c'est la révolution du peuple égyptien », a lancé le jeune homme, entouré par des milliers de manifestants.

La mobilisation ne montrait aucun signe d'essoufflement, hier, malgré les nuits fraîches, la fatigue et les conditions de vie spartiates sur ce rond-point devenu un village de tentes retranché. « Beaucoup sont là pour la première fois, la place est pleine à craquer… tous parlent de Waël Ghoneim », se réjouit Nada, avocate, militante et habituée du campement sur la place.

« Cette révolution appartient d'abord à la jeunesse de l'internet, elle appartient ensuite à la jeunesse égyptienne, elle appartient enfin à tout le peuple », a dit Waël Ghoneim, lundi. Pourtant, sans le vouloir, il est devenu le héros d'un mouvement qui, jusqu'ici, n'en avait pas.

— Avec l'Agence France-Presse

SULEIMANE S'INTERROGE SUR LE FUTUR CHEF D'ÉTAT

« La révolution des jeunes a ses côtés positifs, mais il faut prendre garde à ne pas s'embourber dans ses côtés négatifs », a prévenu hier le vice-président Omar Souleimane. L'Égypte doit discuter des « orientations » politiques de son futur chef d'État, a-t-il affirmé. « Le président Moubarak est d'accord pour une véritable passation du pouvoir, il n'a aucun problème avec ça. Mais il faut penser à l'avenir de l'Égypte et à celui qui va mener le pays à l'avenir, non pas à sa personne, mais à ses compétences et à ses orientations » politiques. Ce message semble viser les jeunes et les Frères musulmans, première force d'opposition. Des scénarios sur le départ du raïs sont envisagés par la presse étrangère. L'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* écrit qu'il pourrait venir faire « un bilan médical prolongé » en Allemagne. Hier, les États-Unis ont exhorté les autorités égyptiennes à prendre des mesures pour aboutir à des réformes « irréversibles » dans le cadre de la transition politique, tandis que la France a appelé à « l'émergence des forces démocratiques » pour une transition qui doit se dérouler « sans violence et aussi rapidement que possible ». — AFP

CYBERPRESSE.CA

LES SYNDICATS DU QUÉBEC S'EN MÊLENT

La situation au Caire a mobilisé un peu plus d'une centaine de personnes devant le consulat général de l'Égypte à Montréal. Des membres de la CSN et de la FTQ ont manifesté pour le départ immédiat du président Hosni Moubarak. Des manifestations semblables ont eu lieu dans plusieurs villes du monde à l'invitation de la Confédération syndicale internationale. Voyez le reportage vidéo d'Isabelle Audet et de Martin Chamberland sur Cyberpresse, à **www.cyberpress.ca/manifestation**

Couper toute communication internet au Canada serait « très facile »

ALAIN MCKENNA
COLLABORATION SPÉCIALE

S'il le désirait, le Canada pourrait couper toute communication par internet sur son territoire. En cas de menace de cyberattaque, est-ce une mesure qui devrait être mise en place ? C'est la question délicate que se posent les experts alors que le contrôle qu'exercent des pays comme l'Égypte sur leur propre réseau informatique fait craindre le pire aux groupes de défense de la liberté d'expression.

« La Loi sur les mesures de guerre et d'autres mesures d'urgence donnent au gouvernement le droit de couper toute communication par internet », constate Bill St-Arnaud, ancien directeur du réseau Canarie et actuellement consultant informatique indépendant à Ottawa. « Vu le manque de concurrence dans le secteur canadien des télécommunications, ce serait très facile d'ordonner la fin de toute communication. Les télécoms en Égypte sont beaucoup plus concurrentielles qu'ici, et regardez comment ç'a été facile de le faire, là-bas. »

Cette réflexion survient alors que, aux États-Unis, un projet de loi qui donnerait au président le pouvoir de couper son pays du reste du réseau internet retourne devant le Congrès. Drôle de hasard, il a réapparu le jour même où, en Égypte, le régime Moubarak tentait d'étouffer la révolte populaire en bloquant tout accès à internet sur son territoire.

Initialement mis à l'étude en juin dernier, ce projet de loi conférerait au président le pouvoir de couper toute communication par internet en cas de crise majeure, par exemple une éventuelle cyberattaque contre le gouvernement ou contre le système financier américain.

Censure ?

Les groupes de défense des libertés civiles n'ont pas tardé à associer les événements en Égypte au projet de « disjoncteur internet » de la sénatrice Susan Collins. Ils craignent qu'un tel outil ne serve à la censure. Ces groupes civils ont en mémoire le Patriot Act, qui autorise l'écoute des conversations téléphoniques sur le territoire américain depuis les attaques du 11 septembre 2001.

Dans son état actuel, le projet de disjoncteur est si vague qu'il « pourrait signifier la désactivation de toute communication qui passe par une partie de cette infrastructure, une communication vitale pour la liberté d'expression », a fait remarquer l'Electronic Frontier Foundation lors de la présentation de ce projet de loi. La semaine dernière, la sénatrice Collins a répondu aux critiques en disant que ce pouvoir ne serait pas comparable à ce qu'a fait l'Égypte.

Au Canada, la Loi sur les mesures de guerre date de 1914. La moderniser pour l'adapter aux nouvelles technologies n'est pas à l'ordre du jour et ne le sera sûrement pas avant qu'une quelconque cyberattaque ne se concrétise réellement, estime Hélène Joncas, directrice de la stratégie au réseau Canarie.

« De la même façon que les États-Unis n'ont pu prévoir les attaques du 11 septembre, il est difficile de prévoir une cyberattaque contre le Canada, dit-elle. Dans ce contexte, tant qu'il n'y aura pas d'attaque, je doute que le gouvernement se penche sur la question. » D'autant plus que, selon elle, les risques d'une cyberattaque contre le Canada sont plutôt minces, à l'heure actuelle.

Pour joindre notre collaborateur : **alain.mckenna@lapresse.ca**

Si vous avez plus de 70 ans, une rente viagère vous garantit un revenu de
7 %
distribution mensuelle
GARANTI à vie
« Parce que vous méritez plus »
LE GROUPE ROTHENBERG
Westmount (514) 934-0586
Pointe-Claire (514) 697-0035
Rive-Sud 450-321-0001
Le revenu est composé de l'intérêt et d'une partie du capital.
www.rothenberg.ca

Promotion
Cuisine, salle de bain
Une section spéciale à ne pas manquer dans les pages du cahier Mon Toit
Ce samedi dans LA PRESSE

Résultats des tirages du 2011-02-08

La Quotidienne : 3 976 — 4 9592
Triplex : 05 17 — 27 32 34
Banco : 03 06 17 18 20 27 28 29 31 32 34 38 41 50 51 54 59 60 67 68
Astro : Jour 31 - Mois JUIN - Année 17 - Signe LION
Extra : 3711620
LOTTO 6/49 : CE SOIR, 20 000 000 $ (APPROX.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

lotoquebec.com/video

PHOTO ALI JAREKJI, ARCHIVES REUTERS

La plupart des réfugiés palestiniens et leurs descendants – qui forment près du tiers de la population de la Jordanie, selon un relevé des Nations unies – disposent d'un passeport et ont accès aux services publics. Toutefois, leur vie n'est pas facile pour autant.

Marginalisés mais conciliants

Les Jordaniens d'origine palestinienne feraient l'objet de discrimination économique et politique

Il y aurait deux sortes de Jordaniens : les « vrais » et ceux qui sont d'origine palestinienne. Une distinction à la source de profondes tensions entre les sujets du royaume hachémite, explique notre envoyé spécial.

MARC THIBODEAU
ENVOYÉ SPÉCIAL
JORDANIE

AMMAN — Comme des dizaines de milliers de Palestiniens, les parents de Mustafa Ghrouf-Khleifa ont fui l'avancée de l'armée israélienne lors de la guerre des Six Jours, en 1967, et trouvé refuge en Jordanie.

Plusieurs décennies plus tard, ils rêvent toujours de retourner s'établir en Cisjordanie, mais leur enfant n'y croit pas. « Je ne pense pas que ça va arriver », souligne sans émotion l'homme de 42 ans.

Il se sent résolument chez lui en Jordanie, où il est né, comme sa femme, Nadia. « On ne connaît rien de la vie là-bas », souligne cette mère de trois enfants.

La plupart des réfugiés palestiniens et de leurs descendants – qui forment près du tiers de la population du pays, selon un relevé des Nations unies – disposent d'un passeport et ont accès aux services publics. La vie n'est pas facile pour autant.

Dans le camp de Talbieh, où habite M. Ghrouf-Khleifa, à une trentaine de kilomètres au sud d'Amman, les tentes ont depuis longtemps fait place à des constructions bétonnées d'un étage ou deux le long de rues boueuses.

La famille vit dans un appartement miteux qui coûte une soixantaine de dollars par mois, payés grâce au modeste salaire du père, employé de manière irrégulière par la voirie.

Les difficultés économiques ne l'empêchent pas de tenir en haute estime le roi Abdallah II. « Il veille sur les gens et leur donne de l'aide », souligne-t-il.

Ibrahim Manseir, autre habitant de Talbieh, est plus amer : « La situation économique est mauvaise, ne dites pas qu'elle est bonne », lance-t-il à un étudiant dont les propos à *La Presse* lui paraissent trop conciliants. Assez typiquement, l'homme de 43 ans, croisé dans un petit magasin, n'a rien contre le monarque hachémite. Mais il déplore la discrimination économique et politique dont font l'objet les personnes d'origine palestinienne. Les Jordaniens issus des populations établies historiquement à l'est du Jourdain remportent la part du lion des emplois dans la fonction publique et sont surreprésentés au gouvernement et au Parlement, accuse-t-il.

Certains résidants d'Amman parlent spontanément en entrevue des « vrais » Jordaniens, reconnaissant de facto une forme de discrimination.

Les tensions entre les deux groupes avaient forcé l'annulation, à l'été 2009, d'un match de football durant lequel des amateurs avaient lancé des slogans contre les Jordaniens d'origine palestinienne et la reine Rania, elle-même d'origine palestinienne. L'ambassade américaine, dans un câble diplomatique révélé par WikiLeaks, avait alors souligné que les médias s'étaient abstenus d'expliciter les causes de la crise, révélatrice de « l'ultranationalisme jordanien ».

Mohammed Omar, journaliste et blogueur de la capitale, pense que la population d'origine palestinienne est effectivement marginalisée dans le système actuel et demeure peu active sur le plan politique même si sa situation pourrait justifier des manifestations de colère. La crainte de sanctions n'est pas étrangère à cette passivité relative, dit-il.

Mohammed Omar, journaliste et blogueur d'Amman, pense que la population d'origine palestinienne est marginalisée dans le système actuel et demeure peu active sur le plan politique en Jordanie même si sa situation pourrait justifier des manifestations de colère.

Liens avec Israël

Faute de renverser le système politique jordanien, la population d'origine palestinienne pourrait chercher à l'avenir à peser plus lourd sur l'orientation du pays à l'égard d'Israël. La Jordanie est le seul pays arabe, avec l'Égypte, à avoir normalisé ses relations avec l'État hébreu.

Certains Jordaniens d'origine palestinienne ne cachent pas leur irritation devant l'attitude conciliante du régime sans aller jusqu'à la critiquer directement. « Avec l'aide d'Allah, nous triompherons un jour des Juifs et d'Israël », lance avec colère Younis, un commerçant rencontré au centre-ville.

Mohammad Khleil, Jordanien d'origine palestinienne, vit près du camp de Talbieh. Il estime qu'il n'y a pas d'autre solution que la paix : « C'est dans l'intérêt du pays de chercher à rapprocher les deux parties », souligne l'homme de 45 ans, qui se félicite d'avoir pu envoyer sa mère en visite dans sa ville natale, en Cisjordanie, grâce aux accords avec Israël.

Farid Kheitan, analyste politique au journal *Al-Arab Al-Youm*, ne croit pas que le régime va radicalement changer de position envers Israël même si, selon lui, une majorité de Jordaniens s'oppose à la ligne conciliante du gouvernement. Il n'est cependant pas impossible, ajoute-t-il, que les relations soient « gelées » pour protester contre l'impasse actuelle dans les pourparlers de paix.

Mustafa Ghrouf-Khleifa, qui peine à joindre les deux bouts, n'a pas trop de temps à consacrer à ces questions diplomatiques et préfère s'en remettre au jugement du roi : « Il cherche une solution pour la paix. Espérons qu'il va trouver. »

LA SYRIE S'OUVRE… À FACEBOOK

Des internautes basés en Syrie ont annoncé hier que les sites Facebook et YouTube étaient accessibles pour la première fois depuis trois ans dans le pays. Les autorités, qui ont interdit ces sites populaires, n'ont pas fait de commentaires. Plusieurs internautes ayant requis l'anonymat pour des raisons de sécurité ont déclaré hier à l'Associated Press que les deux sites étaient accessibles directement. Le directeur du Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression, Mazen Darwish, a déclaré avoir une « confirmation semi-officielle » que l'interdiction était en train d'être levée. Il n'a pas fourni plus de précisions. La mesure pourrait apparaître comme une concession pour éviter des troubles après les soulèvements populaires en Égypte et en Tunisie. Mais il ne s'agit pas d'une concession majeure du pouvoir, de nombreux Syriens accédant déjà aux sites interdits via des serveurs relais. Le président syrien Bachar el-Assad a déclaré récemment au quotidien *Wall Street Journal* vouloir instaurer des réformes politiques. — Associated Press

FORUM

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Éric Trottier > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Mario Girard > Directeur de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

Le « nettisme »

MARIO ROY

mroy@lapresse.ca

C'est l'étincelle qui a fait sauter le circuit ! La décision du CRTC sur la tarification des services internet en fonction de l'usage, que le gouvernement Harper a répudiée, est en train de se transformer en véritable guerre de tranchées.

Sur un thème qui mêle consommation, technologie et culture, l'opinion publique a en effet accroché. Et vaincu, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a annoncé, hier, qu'il consulterait le public avant de statuer à nouveau dans un avenir indéfini…

La tuyauterie de l'internet est cette fois en cause, pas son contenu.

Il est remarquable que, cette fois, ce soit la tuyauterie de l'internet qui est en cause, et non son contenu. Pourtant, les questions de fond sont un peu les mêmes. Qui paiera ? Et comment ? Cependant, ces questions simples sont embrouillées par deux phénomènes.

Un, par l'impression qu'ont beaucoup de Canadiens de payer trop cher pour un service moins coûteux et plus efficace en maints endroits dans le monde. Exact ou pas ? Peu importe pour l'instant, car cela relève d'un débat qui n'est pas celui du mode de tarification. Mais, de fait, il faudra bien que les grands fournisseurs de service internet (FSI) s'expliquent un jour à ce sujet.

Deux, la discussion actuelle est colorée par ce que nous serions tentés d'appeler le « nettisme » (!). C'est-à-dire une tournure d'esprit forte et articulée, fondée sur la culture de la gratuité, la gratification de l'échange paritaire et la méfiance à l'endroit des « gros ». Depuis l'apparition de l'internet, on le sait, la gratuité et l'échange ont chamboulé l'économie mondiale de l'information et de la culture ; le plaisir de défier les « gros » a joué dans les succès d'Apple, de Linux et de milliers de petits logiciels gratuits.

Ainsi, c'est au nom des petits FSI que les utilisateurs les plus voraces d'internet s'opposent à la tarification en fonction de l'usage envisagée par le CRTC. Et qu'ils applaudissent le gouvernement Harper – ce qui, en soi, ne manque pas de sel !

Or, ce segment ne compte que pour moins de 6 % du marché.

Certes, cela ne veut pas dire que ces gens ont tort. Ainsi, il est juste de souhaiter le maintien d'une concurrence réelle et diversifiée. Juste aussi, on l'a vu, de poser des questions sur les marges de profits et l'efficacité des gros FSI.

Cependant, sachant que l'utilisateur moyen consomme 15,4 GB par mois, on ne voit pas par quelle justice immanente il paierait le même tarif que le consommateur boulimique qui en avale plus de 250 (un seul film HD, par exemple, « pèse » 3,2 GB). En outre, la demande de bande passante sera en 2014 cinq fois plus grande qu'en 2009, ce qui implique le financement des infrastructures nécessaires.

C'est gros. Complexe. Et ce n'est pas gratuit.

À force de préjugés

ARIANE KROL

akrol@lapresse.ca

Un tribunal des droits de la personne est censé lutter contre les préjugés. Celui de l'Ontario en a plutôt renforcé un récemment – celui voulant que ces tribunaux aient un parti pris pour les plaignants. Sa décision bancale et injuste à l'égard d'un employeur vient heureusement d'être cassée en Cour supérieure.

Est-ce trop demander de considérer aussi la version de l'employeur ?

Plus de 36 000 $. C'est la somme que Maxcine Telfer a été condamnée à verser à une employée ayant travaillé à peine six semaines dans sa petite entreprise. La plaignante, Seema Saadi, est née au Canada, mais se décrit comme une mulsumane bengali-canadienne. Et dit avoir été victime de discrimination durant sa probation et lors de son congédiement. Ses droits ont effectivement été violés, a conclu le Tribunal du droit de la personne de l'Ontario. La décision, rendue en 2009, évoque notamment le code vestimentaire et la politique d'utilisation du four à micro-ondes de l'entreprise.

Un verdict manifestement déraisonnable et irrémédiablement vicié, vient de conclure la Cour supérieure ontarienne. La Cour ne parle pas de biais, mais ses arguments montrent à quel point la plaignante et la défenderesse ont été traitées différemment.

L'exclusion du principal témoin de la défense est particulièrement troublante. Retenu en Afrique par une urgence familiale, il n'a pu se présenter à l'audience. N'ayant pas d'avocat, la défenderesse n'a pas pensé à demander un report. L'arbitre, une vice-présidente du Tribunal, aurait dû le lui proposer. Elle ne l'a pas fait.

Et les raisonnements par lesquels elle conclut à la discrimination sont très déroutants.

L'entreprise offrant des services d'aide à l'emploi, sa propriétaire exige une tenue professionnelle. C'est pourquoi, dit-elle, elle a critiqué M^me^ Saadi lorsque celle-ci est arrivée en sandales, un bracelet tintant à la cheville, coiffée d'un « bonnet », vêtue d'une jupe serrée sur des leggings.

L'arbitre a plutôt cru la plaignante, qui nie avoir porté jupe et leggings. « Je préfère la preuve de la défenderesse », écrit-elle sans citer la moindre preuve, et après avoir refusé une photo de l'employeur.

L'arbitre a aussi vu de la discrimination dans la politique sur le micro-ondes, qui interdit les aliments trop odorants. Un raisonnement dont la Cour supérieure n'a fait qu'une bouchée. « M^me^ Saadi a allégué qu'elle avait été réprimandée pour avoir réchauffé de la nourriture qui lui avait été donnée par un collègue originaire de Tunisie. Je ne vois pas en quoi l'ethnicité et les droits ancestraux d'une musulmane bengali-canadienne sont brimés par l'interdiction de réchauffer la nourriture tunisienne de quelqu'un d'autre », écrit le juge.

La Cour a ordonné une autre audience. Est-ce trop demander au nouvel arbitre de considérer aussi la version de l'employeur ? La discrimination en entreprise est un comportement inacceptable qui doit être puni. Mais pour ce faire, il faut des preuves solides. Un préjugé favorable à l'endroit des plaignants ne suffit pas.

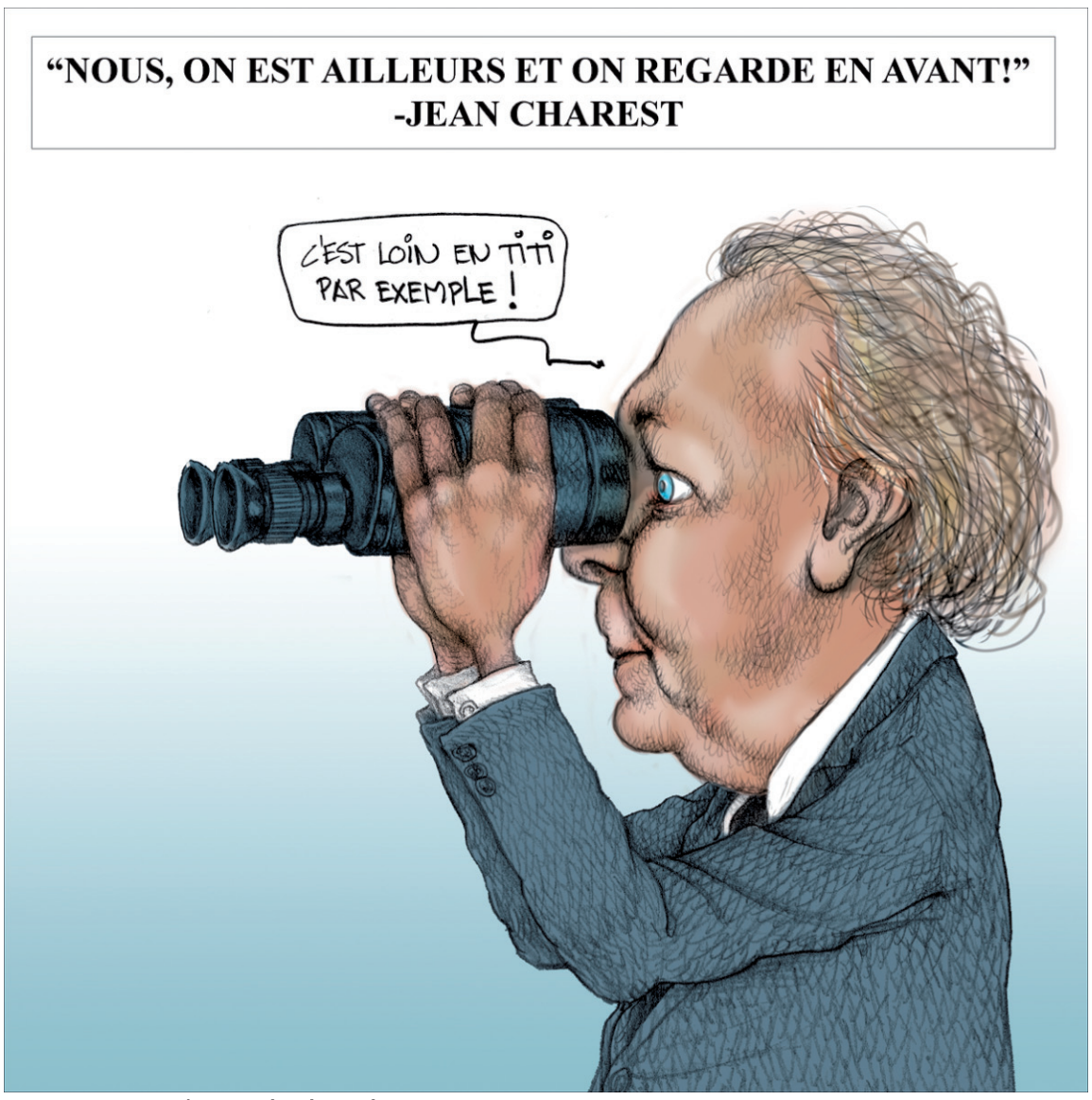

DROITS RÉSERVÉS / **serge.chapleau@lapresse.ca**

CYBERPRESSE.CA/PLACE-PUBLIQUE

LE BLOGUE DE L'ÉDITO

Une incompréhension olympique
par André Pratte

PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE CANADIENNE

< John Furlong

QUESTION DU JOUR

Le député conservateur Maxime Bernier croit que les Québécois devraient être libres de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants. Êtes-vous d'accord ?

OUI > 37 % NON > 61 %
JE NE SAIS PAS > 2 %

Résultats à 19 h, hier : 15 691 répondants

EXCLUSIF > **ALLAITEMENT EN PUBLIC : UNE PÉTITION INUTILE**

OPINION

TOUCHÉ !

C'est avec ma famille que je préfère regarder le Super Bowl… même si elle n'y connaît rien !

MARTIN GÉLINAS

L'auteur est père de trois enfants. Il réside à Sainte-Catherine, sur la Rive-Sud de Montréal.

Je n'en reviens tout simplement pas. C'est ma femme qui tout bonnement me dit dimanche dernier : « Hé, c'est le Super Bowl ce soir ! Veux-tu que j'aille acheter des cochonneries ? »

Wow ! Le Super Bowl et des cochonneries, acceptées en plus par la maîtresse de la maison, c'est le délire. Elle part pour l'épicerie, je m'élance au sous-sol afin de m'assurer que tout est en ordre. Quelques minutes plus tard, elle revient effectivement avec des ailes de poulet, de la pizza, des chips et des bouchées toutes aussi graisseuses les unes que les autres. Les vautours rôdent. « C'est-tu-vrai-que-maman-a-acheté-des-cochonneries ? » demande la progéniture en manque de cholestérol.

« As-tu vu chéri, ils ont tous des pantalons jaunes, ça leur fait des belles fesses… »

Fait encore plus surprenant, ma fille et ma femme viennent nous rejoindre au sous-sol, mon fils et moi, afin d'assister au match. Encore sous l'étonnement, je m'empresse de soulever quelques questions de base à tous mes nouveaux aficionados de ce sport culte de la nation nord-américaine. « Qui sont les deux équipes en finale ? » « Les deux meilleures, papa », répond ma fille. Hum… « Et combien de verges un terrain de football a-t-il ? » « Soixante verges… environ », me répond mon fils de 15 ans. La honte ! « Une petite facile afin de me prouver tout votre amour pour ce noble sport : en combien d'essais une équipe doit-elle parcourir les 10 verges nécessaires pour poursuivre son jeu ? » Cette fois, c'est ma femme qui s'élance. Un peu d'hésitation, son visage se crispe, et elle s'exclame avec fierté : 14 ! Minou ! La soirée va être longue…

Le match n'est même pas commencé, Christina Aguilera en est encore à massacrer l'hymne américain, que mes chroniqueuses de salon préférées y vont de leurs premiers commentaires : « As-tu vu, chéri, ils ont tous des pantalons jaunes, c'est beau hein ? Ça leur fait des belles fesses ces petits leggings là. » Qu'est-ce que je suis supposé répondre ? « Pourquoi ils bottent le ballon s'ils doivent courir avec ? Pourquoi ils sautent tous sur le ballon quand quelqu'un est déjà dessus ? » Hou la la…

À chaque beau jeu, je m'élance hors du fauteuil en criant. La foule dans le sous-sol me dévisage. L'inquiétude semble davantage porter sur les dernières pointes de pizza que sur l'enjeu du match. La première demie écoule ses dernières secondes de jeu. Ma foule ne dit plus un mot, ne pose plus de questions, les iPhones et les cellulaires sont réapparus et Minou se sert de mon épaule comme un oreiller.

Mais vous savez quoi ? Je les trouve beaux. Ils ne comprennent rien de ce qui se passe sur le grand écran, et pourtant leur présence me réjouit. Nous sommes en famille. N'est-ce pas là une bonne raison de manger des cochonneries sans culpabilité ?

La première demie est terminée, le spectacle des Black Eyed Peas aussi et les ailes de poulet envolées. Étrange, je me retrouve seul dans les estrades ! La famille a déserté. Je me retrouve seul calé dans mon fauteuil. Je me surprends même à crier seul. Malgré tout, j'ai passé une excellente soirée. Malgré toutes les fois où j'ai espéré me retrouver seul dans mon petit chez-moi, c'est encore avec ces néophytes du football que je préfère me retrouver. Vive la famille !

Tard dans la soirée, après le match, je me glisse sous les couvertures. Minou se retourne et me dit : « Qui a gagné ? » Je lui dis « San Francisco ». « Je le savais, dit-elle, juste à les voir se démener, je le savais qu'ils gagneraient… » Décidément… « Bonne nuit chérie, je t'aime. »

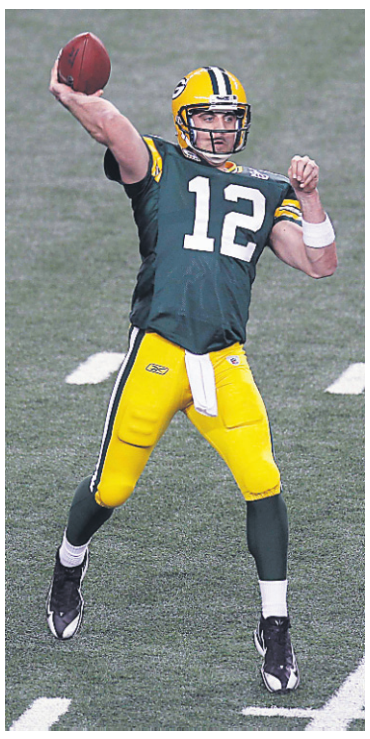

PHOTO GARY HERSHORN, REUTERS

Mais non, ce n'est pas San Francisco qui a gagné le Super Bowl, mais bien les Packers de Green Bay. Et le quart-arrière Aaron Rodgers a été sacré joueur du match.

À BIEN Y PENSER

Voilà qu'on en apprend plus sur le copinage du premier ministre François Fillion avec les autorités égyptiennes du dictateur Moubarak. La France préfère les dictatures, comme en Afrique noire, où les dictateurs qu'elle soutient lui garantissent des monopoles d'État sur lesquels asseoir les sociétés françaises. Incapable d'assumer la mondialisation, l'économie française est friande de ces monopoles qui lui évitent toute concurrence étrangère. — Michel Gaudette, Trois-Rivières

FORUM

CRTC

Le Big Brother

ALAIN DUBUC
COLLABORATION SPÉCIALE
adubuc@lapresse.ca

Des millions de Canadiens et de Québécois ont regardé le Super Bowl dimanche soir. Souvent pour autre chose que le football. Pour le rituel alimentaire – ailes de poulet et nachos – ou surtout pour les pubs dans lesquelles de grands annonceurs ont investi des fortunes.

C'est un rituel duquel nous avons été exclus. Même quand ils syntonisaient le réseau Fox, diffuseur officiel du Super Bowl, les Canadiens recevaient le signal de CTV. Au lieu de pubs de GM ou de Budweiser, ils avaient droit à celles du Parti conservateur ! Victimes d'une politique du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la « substitution de signaux », qui cherche à protéger les revenus publicitaires des chaînes canadiennes. Big Brother veut le bien de nos entreprises. Tant pis pour le village global.

Au Canada, les consommateurs d'internet sont victimes d'une surfacturation abusive.

Essayez maintenant de changer le bouquet de chaînes télé auxquelles vous êtres abonnés avec le câble ou le satellite. Vous ne pourrez pas choisir ce que vous voulez. Au moins la moitié des chaînes sélectionnées doivent être canadiennes. Une autre règle du CRTC. Big Brother protège le contenu canadien. Et tant pis pour la liberté d'expression. Imaginons les réactions si, dans un dépanneur, on refusait de vous vendre cinq magazines parce que trois d'entre eux sont français ou américains.

C'est dans ce contexte qu'il faut regarder la décision très controversée du CRTC, qui a interdit la semaine dernière aux petits fournisseurs d'internet de proposer des forfaits illimités, et leur impose, à la demande des grandes entreprises de télécommunications, une tarification à l'utilisation. Les consommateurs ont mal réagi, le gouvernement Harper aussi, ce qui a forcé l'organisme à reporter sa décision de deux mois.

La logique est la même. Cet organisme omnipuissant, dont les objectifs sont louables – contenu canadien, propriété canadienne –, en tentant de réglementer un secteur devenu difficile à contrôler, prend des décisions en décalage avec la réalité et fait du Canada une planète à part.

La décision sur la tarification de l'internet semble reposer sur un principe logique: faire payer les gens pour le volume de données qu'ils consomment sur l'internet, comme c'est le cas pour l'épicerie ou le chauffage. En interdisant les forfaits illimités, Big Brother ferait respecter les lois du marché et empêcherait une surutilisation qui engorgerait le réseau. Cette logique ne tient pas, pour trois raisons.

Premièrement, les lois du marché jouent à sens unique au Canada, où les consommateurs sont victimes d'une surfacturation abusive. Selon l'OCDE, le Canada est le quatrième pays le plus cher au monde pour la haute vitesse. Le Beckman Center, de Harvard, nous classe au 23e rang.

Deuxièmement, le débat est mal posé parce que la pratique imposée par le CRTC ne mène pas à une vraie facturation à l'utilisation, mais plutôt à des forfaits avec des plafonds, ce qui fait que, le plus souvent, les consommateurs paient pour une quantité qu'ils n'utilisent pas.

Troisièmement, et c'est le plus étonnant, le modèle de tarification imposé par le CRTC n'existe nulle part ailleurs sur la planète ! Les forfaits illimités sont la norme. Dans 17 des 30 pays analysés par l'OCDE, notamment les États-Unis, la France, le Japon ou l'Allemagne, il n'y a pas de plafond. Dans huit autres, les fournisseurs qui les proposent sont très minoritaires. C'est la pratique dominante dans trois pays, la Belgique, la Nouvelle-Zélande et l'Islande. Et c'est obligatoire seulement en Australie et au Canada. Mais le Canada se distingue aussi parce qu'il impose des frais salés à ceux qui dépassent ces plafonds, quatre ou cinq fois plus élevés qu'ailleurs.

Au nom du bien commun, notre Big Brother a créé un monde où il y a beaucoup de complaisance et pas beaucoup de concurrence. Et nous nous faisons avoir.

ÉCRIVEZ-NOUS AVEZ-VOUS TROUVÉ L'AMOUR SUR LE WEB?

Les réseaux sociaux sur internet prennent de plus en plus de place dans nos vies. Y avez-vous rencontré l'amour ? Comment y avez-vous été séduit ou avez-vous séduit votre amoureux ? À l'occasion de la Saint-Valentin, partagez votre expérience avec nos lecteurs. Faites-nous parvenir votre récit d'au plus 250 mots à forum@lapresse.ca. Les lettres retenues seront publiées dans *La Presse* ou sur cyberpresse.ca/place-publique.

Renforçons la loi 101

Au lieu de l'étendre aux cégeps, redonnons-lui sa mission originale en faisant amender la constitution

LOUIS BERNARD

L'auteur est un ancien chef de cabinet de René Lévesque.

Il est difficile de passer une année au Québec sans que la question de l'intégration des immigrants ne vienne s'imposer dans l'actualité politique. Il y a quelque temps, c'était la controverse des accommodements raisonnables, puis celle des écoles-passerelles, et c'est maintenant celle de l'extension aux cégeps des prescriptions de la loi 101.

À la source de tous ces débats, il y a la crainte ressentie par une large partie de la majorité francophone que la présence de plus en plus importante chez nous de nouveaux citoyens issus de l'immigration ne vienne mettre en danger, à terme, le caractère français de la nation québécoise. Pour éviter ce danger, on a adopté la Charte de la langue française et récupéré les pouvoirs de sélection et d'intégration des immigrants. Mais, malgré cela, le doute subsiste toujours; d'où la demande pour étendre la loi 101 aux cégeps.

Personnellement, sans m'opposer en principe à cette solution, j'en préfère une autre qui est plus susceptible, à mon sens, de régler le problème. Il s'agirait plutôt de redonner à la loi 101 sa mission originale de faire du Québec une province française par la revalidation de ses dispositions infirmées par les tribunaux et par l'élargissement de son application à l'ensemble de la société québécoise, y compris aux secteurs relevant du parlement fédéral.

PHOTO DAVID BOILY, ARCHIVES LA PRESSE

Il faut redonner à la loi 101 sa mission originale de faire du Québec une province française par la revalidation de ses dispositions infirmées par les tribunaux et par l'élargissement de son application à l'ensemble de la société québécoise.

Lorsqu'ils seront pleinement assurés du caractère français du Québec, les Québécois seront plus à l'aise de recevoir chez eux des concitoyens d'autres cultures, et plus enclins à maîtriser eux-mêmes la langue anglaise.

Est-ce que cela est possible? Oui, certainement – par un amendement à la constitution canadienne.

Je propose donc que l'Assemblée nationale, comme elle est autorisée à le faire, prenne l'initiative d'adopter une résolution modifiant la constitution du Canada afin que le Québec puisse légiférer pour:

- remettre en vigueur les dispositions de la Charte de la langue française qui ont été invalidées par les tribunaux;
- appliquer la Charte de la langue française à toutes les institutions et entreprises privées agissant sur son territoire;
- suspendre l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés en ce qui concerne les écoles situées au Québec.

Une telle modification constitutionnelle entrerait en vigueur dès qu'elle aurait été approuvée par le Parlement du Canada, et celui-ci aurait trois ans pour le faire. L'assentiment des autres provinces ne serait pas nécessaire étant donné que cet amendement ne concerne que le Québec. Le précédent de l'abolition des commissions scolaires confessionnelles au Québec et celui de l'instauration du bilinguisme officiel au Nouveau-Brunswick en font foi.

Au besoin, cette résolution de l'Assemblée nationale pourrait éventuellement être ratifiée par un référendum québécois, si par exemple le parlement fédéral tardait à agir ou refusait de le faire.

La solution que je propose est bien supérieure à celle de l'application de la loi 101 aux cégeps. D'abord, parce qu'elle sera beaucoup plus efficace sur l'intégration de tous les immigrants (et non seulement des collégiens). Ensuite, parce qu'elle amènera le Canada à accepter que le Québec constitue une société d'accueil distincte ayant ses propres exigences, notamment quant à la langue d'intégration. Enfin, parce qu'elle recevra l'appui de la grande majorité des Québécois qui favorisent spontanément l'avènement d'un Québec français, alors qu'ils seront forcément divisés entre eux par la perspective de se voir enlever le droit de fréquenter les cégeps anglophones.

Lorsqu'ils seront pleinement assurés du caractère français du Québec, les Québécois seront plus ouverts à la diversité, plus à l'aise de recevoir chez eux (comme ils l'ont toujours fait depuis 400 ans) des concitoyens d'autres cultures et même plus enclins à maîtriser eux-mêmes la langue anglaise, outil indispensable dans le monde d'aujourd'hui.

La première chose à faire, c'est donc de redonner toute sa force à la Charte de la langue française de manière à assurer le caractère français de la société d'accueil québécoise et renforcer ainsi sa capacité d'intégration des nouveaux arrivants.

Fini le *party* des trafiquants de drogue

La libération au sixième de la peine n'a pas profité qu'à Vincent Lacroix

CLAUDE LAFERRIÈRE

Agent de libération conditionnelle à la retraite, l'auteur est avocat et chargé de cours en droit de la sécurité nationale à l'Université de Montréal.

Le premier ministre Stephen Harper, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, et le chef libéral Michael Ignatieff s'entendent pour éliminer l'article 119.1 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. C'est un pas important pour la justice et une victoire pour les victimes en général.

Mais il serait intéressant de faire l'histoire de cet article de la loi qu'on appelle « procédure expéditive ». Qui sont les détenus éligibles à cette libération au sixième de la peine ? Ce sont des individus condamnés à purger une sentence fédérale de deux ans et plus, pour un crime non violent, et le sujet ne doit pas être un récidiviste fédéral.

On allègue souvent que cet article a été adopté pour des raisons budgétaires afin de vider les pénitenciers des individus non violents. Comme agent de libération conditionnelle à la retraite, je ne partage pas cette opinion.

Cet article a été adopté en 1997 en fin de session parlementaire, dissimulé dans un projet de loi, et n'a jamais été débattu à la Chambre des communes. C'était la fin du règne du ministre de la Justice, Allan Rock et le début de celui d'Anne McLellan. Mais c'était surtout une fin de session et le début de l'été. Les vacances !

Qui a bénéficié de la procédure expéditive depuis 1997 ?

Au premier chef, les trafiquants de drogue, importateurs, distributeurs et petits trafiquants. Une industrie de la drogue est née au Canada, et plus particulièrement au Québec, grâce au gouvernement libéral de Jean Chrétien.

La justice sera finalement prise au sérieux.

Ensuite, les Vincent Lacroix et Earl Jones en ont bénéficié, mais ils sont moins nombreux.

Grand merci au premier ministre Harper et aux chefs du Bloc québécois et du Parti libéral de s'être entendus pour mettre fin au *party* des trafiquants de drogue au Canada. La justice sera finalement prise au sérieux.

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE ? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**
VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION ? **forum@lapresse.ca**

RÉDACTION 514.285.7000 **commentaires@lapresse.ca**
ABONNEMENT 514.285.6911 ou 1.800.361.7453 **cyberpresse.ca/abonnement**
PETITES ANNONCES 514.987.8363 ou 1.866.987.8363 **petitesannonces@lapresse.ca**
DÉCÈS 514.285.6816 **deces@lapresse.ca**
CARRIÈRES 514.285.7320 **carrieres@lapresse.ca**
PUBLICITÉ 514.285.6931

Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

SIRIUS RADIO SATELLITE
12 MOIS GRATUITS D'ABONNEMENT

LES RECRUES DODGE

UNE ANNÉE FRACASSANTE

GAGNANT «MEILLEUR ACHAT» DE *CONSUMER DIGEST*

UTILITAIRE INTERMÉDIAIRE DE L'ANNÉE 2011

«MEILLEUR CHOIX SÉCURITÉ» SELON L'IIHS

«MEILLEUR CAMION 2011» SELON *AUTOWEEK*

Modèle Jeep Grand Cherokee Overland 4x4 2011 montré**

UN LUXE NOUVEAU À L'INTÉRIEUR. COMPLÈTEMENT JEEP À L'EXTÉRIEUR.

JEEP GRAND CHEROKEE LAREDO 4X4 2011

ENTIÈREMENT REDESSINÉ. IL VOUS EMMÈNERA PLUS LOIN. ÊTES-VOUS PRÊT ?

ACHETEZ-LE POUR :

38 995 $‡

LE PRIX INCLUT LES FRAIS DE TRANSPORT ET LA TAXE SUR LA CLIMATISATION.

OBTENEZ

1,99 % TAP†

DE FINANCEMENT À L'ACHAT POUR 36 MOIS

OU CHOISISSEZ

UN TAUX VARIABLE PRÉFÉRENTIEL DE

3,00 %▪

JUSQU'À 84 MOIS

TOUT NOUVEAU

LE FINANCEMENT CHOIX DU CLIENT

LA NOUVELLE FAÇON D'ÊTRE PROPRIÉTAIRE DE VOTRE VÉHICULE

OU CHOISISSEZ

PAIEMENTS MENSUELS RÉDUITS ET CHOIX DE RENDRE LE VÉHICULE APRÈS 36, 48 OU 60 MOIS

557 $+ PAR MOIS @ **2,99 %** TAP▾ POUR 78 MOIS

FRAIS DE TRANSPORT ET TAXE SUR LA CLIMATISATION INCLUS

AUCUN ACOMPTE ET LE CHOIX DE RENDRE LE VÉHICULE APRÈS 60 MOIS

+ D'APRÈS LES CONDITIONS DE FINANCEMENT D'ALLY CRÉDIT CANADA.

NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS POUR LE MODÈLE 2011

1- Nouveau moteur V6 Pentastar^MC de 3,6 L de 290 ch
2- Une autonomie de 1 046 km sur autoroute (8,9 L/100 km [32 mpg])
3- Nouvel habitacle de catégorie supérieure et suspension indépendante aux quatre roues
4- Démarreur sans clé Enter-n-Go avec système d'entrée passive
5- Système 4 roues motrices Quadra-Trac I^MC
6- Plus de 45 caractéristiques de protection et de sécurité

Modèle Jeep Patriot Limited 4x4 2011 montré**

OFFREZ-VOUS UN 2011 AU PRIX D'UN 2010 !

«MEILLEUR CHOIX SÉCURITÉ» SELON L'IIHS (AVEC SACS GONFLABLES LATÉRAUX)

ÉCONOMIQUE AUTOROUTE : 7 L/100 KM (40 MPG)Δ VILLE : 9 L/100 KM (31 MPG)Δ

JEEP PATRIOT SPORT 2011

INTÉRIEUR ENTIÈREMENT REPENSÉ ET REDESSINÉ

ACHETEZ-LE POUR :

15 995 $‡

LE PRIX INCLUT 1 500 $ DE REMISE AU COMPTANTΩ, 1 000 $ EN BONI AU COMPTANT*, LES FRAIS DE TRANSPORT ET LA TAXE SUR LA CLIMATISATION.

OU CHOISISSEZ

DES PAIEMENTS DE

57 $±

PAR SEMAINE POUR 84 MOIS

FRAIS DE TRANSPORT ET TAXE SUR LA CLIMATISATION INCLUS

OU CHOISISSEZ

OFFRE SPÉCIALE¥ POUR SEULEMENT **9 $** DE PLUS PAR SEMAINE à un taux variable préférentiel de 3,00 %▪ pour 84 mois

Jeep Patriot North Edition 2011

- Climatiseur
- Vitres teintées
- Télédéverrouillage
- Miroirs chauffants et repliables
- Vitres et portes à commande électrique

PASSEZ CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP^MD • DODGE • RAM DU QUÉBEC

www.jeep.ca/offres

SCANNER ICI POUR PLUS D'OFFRES

L'acheteur avisé lit les petits caractères : ‡, Ω, *, †, ▪, ▾, ±. Les offres de cette annonce s'appliquent à la livraison au détail des modèles neufs sélectionnés entre le 1er et le 28 février 2011 auprès des concessionnaires participants et peuvent être modifiées ou prolongées sans préavis. Le transport (1 400 $) et la taxe sur le climatiseur (le cas échéant) sont compris dans le prix d'achat. Aucuns frais supplémentaires ne seront ajoutés aux prix tout inclus des véhicules annoncés. L'immatriculation, l'assurance, les droits sur les pneus neufs (15 $) et les taxes applicables sont en sus et seront exigés à la livraison. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Les exemples de financement ne comprennent aucun versement initial. Un acompte peut être demandé. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et conditions. ‡ Le prix d'achat s'applique aux nouveaux Jeep Grand Cherokee Laredo 4X4 2011 (WKJH74 + 26E) : 38 995 $ et Jeep Patriot Sport 4X2 2011 (MKTL74 + 25D) : 15 995 $. Le prix d'achat comprend, le cas échéant, une remise ou un boni au comptant. Ω Les remises au comptant (Jeep Patriot Sport 4X2 2011 : 1 500 $ et Jeep Patriot North Edition 2011 : 500 $) sont offertes sur la plupart des modèles neufs 2010 et 2011 et sont déduites du prix négocié avant l'application des taxes. * Les bonis au comptant offerts sur la plupart des modèles neufs 2010 et 2011 sélectionnés et sont déduits du prix négocié après l'application des taxes. † Taux annuel en pourcentage (TAP) : taux de financement à l'achat de 1,99 % pour 36 mois offert aux clients admissibles sous réserve de l'approbation de crédit par la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia, TD Canada Trust ou Ally Crédit Canada, sur la plupart des modèles Chrysler, Jeep, Dodge et Ram 2010 et 2011, sauf Challenger, Caliber Ensemble Valeur Plus et SE Plus, Grand Caravan Cargo Van, Grand Caravan Ensemble Valeur Plus, Journey SE, Ram Châssis-Cabine, Jeep Patriot Sport et Jeep Compass 2011 (MKTL74 + 25D) : 15 995 $. Le prix d'achat comprend, le cas échéant, une remise ou un boni au comptant. Ω Les remises au comptant (Jeep Patriot Sport 4X2 2011 : 1 500 $ et Jeep Patriot North Edition 2011 : 500 $) sont offertes sur la plupart des modèles neufs 2010 et 2011 et sont déduites du prix négocié avant l'application des taxes. * Les bonis au comptant offerts sur la plupart des modèles neufs 2010 et 2011 sélectionnés et sont déduits du prix négocié après l'application des taxes. † Taux annuel en pourcentage (TAP) : taux de financement à l'achat de 1,99 % pour 36 mois offert aux clients admissibles sous réserve de l'approbation de crédit par la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia, TD Canada Trust ou Ally Crédit Canada, sur la plupart des modèles Chrysler, Jeep, Dodge et Ram 2010 et 2011, sauf Challenger, Caliber Ensemble Valeur Plus et SE Plus, Grand Caravan Cargo Van, Grand Caravan Ensemble Valeur Plus, Journey SE, Ram Châssis-Cabine, Jeep Patriot Sport et Jeep Compass 2011 (MKTL74 + 25D) : 15 995 $. Le prix d'achat comprend, le cas échéant, une remise ou un boni au comptant. Ω Les remises au comptant (Jeep Patriot Sport 4X2 2011 : 1 500 $ et Jeep Patriot North Edition 2011 : 500 $) sont offertes sur la plupart des modèles neufs 2010 et 2011 et sont déduites du prix négocié avant l'application des taxes. * Les bonis au comptant offerts sur la plupart des modèles neufs 2010 et 2011 sélectionnés et sont déduits du prix négocié après l'application des taxes. † Taux annuel en pourcentage (TAP) : taux de financement à l'achat de 1,99 % pour 36 mois offert aux clients admissibles sous réserve de l'approbation de crédit par la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia, TD Canada Trust ou Ally Crédit Canada, sur la plupart des modèles Chrysler, Jeep, Dodge et Ram 2010 et 2011, sauf Challenger, Caliber Ensemble Valeur Plus et SE Plus, Grand Caravan Cargo Van, Grand Caravan Ensemble Valeur Plus, Journey SE, Ram Châssis-Cabine, Jeep Patriot Sport et Jeep Compass 2011 (MKTL74 + 25D) avec un prix d'achat de 23 615 $. Le taux variable préférentiel est le taux de financement préférentiel de TD et Banque Scotia et fluctue en conséquence. Les paiements ainsi que la durée aux clients admissibles sous réserve de l'approbation de crédit par TD Canada Trust et Banque Scotia sur la plupart des modèles Chrysler, Jeep, Dodge et Ram 2010 et 2011, à l'exception des modèles Caliber Ensemble Valeur Plus et SE Plus, Grand Caravan Cargo Van, Grand Caravan Ensemble Valeur Plus, Journey SE, Ram Châssis-Cabine, Jeep Patriot Sport et Jeep Compass 2011 (MKTL74 + 25D) avec un prix d'achat de 15 995 $ financé à un taux de 7,49 % pour 84 mois équivaut à 364 paiements hebdomadaires de 56,49 $, des frais de crédit de 4 570 $ et une obligation totale de 20 565 $. ▾ Le Financement choix du client pour 4 paiements hebdomadaires de 64,88 $, des frais de crédit de 2 320 $ et une obligation totale de 23 615 $. Le taux variable préférentiel est le taux de financement préférentiel de TD et Banque Scotia et fluctue en conséquence. Les paiements ainsi que la durée aux clients admissibles sous réserve de l'approbation de crédit par TD Canada Trust et Banque Scotia sur la plupart des modèles Chrysler, Jeep, Dodge et Ram 2010 et 2011, sauf Challenger, Caliber Ensemble Valeur Plus et SE Plus, Grand Caravan Cargo Van, Grand Caravan Ensemble Valeur Plus, Journey SE, Ram Châssis-Cabine, Jeep Patriot Sport et Jeep Compass 2011 (MKTL74 + 25D) avec un prix d'achat de 15 995 $ financé à un taux de 7,49 % pour 84 mois équivaut à 364 paiements hebdomadaires de 56,49 $, des frais de crédit de 4 570 $ et une obligation totale de 20 565 $. ▾ Le Financement choix du client pour **des conditions contractuelles différentes, notamment les frais de disposition de 199 $ seront déduits du montant crédité au client lors de** l'exercice de l'option. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.) Les véhicules sont financés pour un terme jusqu'à 96 mois avec l'option de retourner le véhicule selon les conditions du contrat à la date de l'option (36, 48 ou 60 mois après la signature). Si le client se prévaut de l'option, le montant le moins élevé (1) de la valeur résiduelle préétablie au terme du contrat moins les frais d'usure et de détérioration, de kilométrage (applicable après 24 000 km/année) et autres frais similaires ou (2) du solde du contrat sera crédité au client. Tout solde qui demeure dû au terme du contrat devra alors être payé par le client. Certaines conditions s'appliquent. Exemple : Jeep Grand Cherokee Laredo Overland 4x4 2011 (WKJS74 + 26P) : 51 495 $; Jeep Patriot Limited 4x4 2011 (MKJH74+ 25F) : 26 495 $, incluant 1 500 $ de remise au comptant. Δ Données basées sur le *Guide de consommation de carburant 2011* de Ressources naturelles Canada (RNCan) pour le modèle Jeep Patriot Sport 4x2 2011. Les méthodes d'essai utilisées sont celles de Transport Canada. La consommation d'essence de votre véhicule peut varier. Le Best Buy Seal est une marque de commerce de Consumers Digest Communications LLC et utilisée sous licence. ^MC Financement Choix du client est une marque de commerce de Chrysler LLC. ^MD SIRIUS et le logo du chien sont des marques de commerce de SIRIUS Satellite Radio Inc. ^MD Jeep est une marque déposée de Chrysler LLC et utilisée sous licence. Coop publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep_MD • Dodge • RAM